FRC 2153 8 A

SUITE
DU DÉVELOPPEMENT
DE NOUVEAUX PRINCIPES
SUR LE SYSTÊME
DE L'IMPOSITION,

Adressé à l'Assemblée Nationale, aux Comités de Constitution, des Finances, d'Agriculture et à toutes les Sociétés des Amis de la Constitution.

PAR M. GOUGET-DESLANDRES,
HOMME DE LOI,
Membre des Sociétés des Amis de la Constitution.

Case FRC 19281

« Si j'étois Prince ou Législateur, je ne perdrois pas » mon tems à dire ce qu'il faut faire : Je le ferois ».
CONTRACT SOCIAL.

A PARIS.

Chez { DESENNE, Galerie du Palais-Royal, N°s. 1 et 2.
CUSSAC, même Galerie, N°s. 7 et 8.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVANT-PROPOS.

J'AI eu plusieurs motifs pour retarder d'offrir au public la suite de mes réflexions sur le Système de l'Impôt : les voici : 1°. j'ai pensé qu'elles ne pouvoient point être admises à l'instant ; 2°. qu'il falloit sur-le-champ un revenu certain pour le service de la chose publique ; 3°. que ce seroit peut-être lui nuire que de troubler l'harmonie présupposée des projets du Comité de l'Imposition, attendu que mon système se composant plus en forme gracieuse qu'en forme rigoureuse, étant moins impositorial que législatif, ne pouvoit présenter qu'un résultat purement spéculatif et non déterminé.

Aujourd'hui les contributions territoriale et personnelle sont décrétées, aujourd'hui la contribution indirecte est tout au moins provisoirement assise, et il n'y a plus aucun inconvénient de faire hommage au peuple d'un système qui peut tout au moins être essayé, puisque son succès tourneroit entiérement et progressivement à la diminution de tous les subsides. L'examen de mes opinions, sur cette matière importante de notre législation financière, appartient aux Comités réunis de constitution, des finances et d'agriculture. Je les invite à prendre mes réflexions en considération et à les faire valoir, parce que je crois qu'elles tendent toutes à l'amélioration de la prospérité publique.

Je m'adresse aussi à tous les amis de la cons-

titution du Royaume : ils ont déjà sous les yeux mon premier travail sur le système de l'imposition : je les invite à le juger sévèrement dans son ensemble, et à faire adresser de toute part à l'Assemblée législative, les pétitions du peuple, pour demander des décrets sur les mesures qui seront trouvées les plus convenables dans leurs effets et dans l'exécution.

Chacun des objets d'administration que je propose, auroit exigé, sans doute, des réflexions beaucoup plus étendues : mais d'une part il faut se réduire si l'on veut être lû, et de l'autre il faut espérer que la discussion s'ouvrira un jour sur quelques-unes de ces questions et avec plus de détail, et avec cet intérêt qui augmentera toujours en raison des rapports que l'on peut leur découvrir avec celui du peuple.

J'ai écris quelquefois depuis la révolution, et l'on m'assure que je me suis fais des ennemis personnels dans le parti de l'opposition qui s'est malheureusement élevé dans ma patrie (Dijon) : cette idée m'afflige.... Cependant on pouvoit me traiter avec moins d'injustice.... Quel reproche seroit-on fondé à me faire ? Je n'ai point trempé ma plume dans le fiel, et je n'ai cherché à me venger des hostilités commises contre moi, qu'en développant un caractère de loyauté et de franchise, qui me place au dessus de mes détracteurs, à des distances qui deviennent la mesure de ce qu'ils me doivent dans leur estime. J'ai défendu de

toutes mes forces et de tout mon courage la chose publique ; je puis même dire que je l'ai servie.... Pourquoi ne le dirai-je pas ? Au surplus je n'ai fait que m'acquitter d'un devoir, et l'on ne me doit rien à cet égard. *L'on serviroit éternellement sa patrie*, a dit quelque part Montesquieu, *que l'on seroit encore loin de s'être acquitté envers elle* : quoi qu'il en soit, moi qui n'ai point mérité cette haine injuste, je ne puis toutefois m'y opposer dès que mes ennemis s'y complaisent : mais plus paisible qu'eux dans ma conscience, je me garderai de fatiguer mon ame d'aucune récrimination, qui seroit avilissante ; je resterai constant dans mes principes, ferme dans mes résolutions, fidèle à mon culte et religieux dans ma profession de foi dont je vais faire de nouveau la déclaration : *en tout le citoyen doit rechercher le bonheur du peuple, la liberté légitime du peuple, le salut du peuple, la vérité et la justice pour le peuple.* « Or, dit J. J., la vérité ne mène point à la for- » tune et le peuple ne donne ni ambassades ni » chaires, ni pensions ». Quels reproches la jalousie même peut-elle donc me faire ?

Peut-être m'en adressera-t-on d'un autre genre ... de quel droit écrivez-vous sur l'administration ? ..... de quel droit ? ..... le philosophe de Genève va me défendre encore : « J'entre en matière sans prouver l'importance » de mon sujet : l'on me demandera si je suis » Prince ou Législateur pour écrire sur la » politique ? Je réponds que non, et que c'est

„ pour cela que j'écris sur la politique : si „ j'étois prince ou législateur, je ne perdrois „ pas mon tems à dire ce qu'il faut faire : „ je le ferois ou je me tairois.

„ Né citoyen d'un état libre et membre du „ souverain, quelque foible influence que „ puisse avoir ma voix dans les affaires pu- „ bliques, le droit d'y vôter suffit pour m'im- „ poser le devoir de m'en instruire : heureux „ toutes les fois que je médite sur les gouver- „ mens, de trouver toujours dans mes re- „ cherches de nouvelles raisons d'aimer celui „ *qui va régir* mon pays (1) ".

Je dirai souvent dans cet écrit, comme dans mes précédens, que l'argent n'est pas la terre ; que la représentation ne vaut pas la chose : j'invite les capitalistes, seuls qui seront sans doute ici mes contradicteurs, d'aller quelquefois se promener à la halle de Paris : qu'ils fixent avec quelque philosophie, s'ils peuvent en être capables toutefois, qu'ils fixent leurs yeux sur cette abondance de tous les fruits de la terre, bled, orge, pois, haricots, lentilles et sur les graines de toute espèce, destinées soit à faire des huiles, soit à nourrir les bestiaux : que delà ils portent leurs pas sur les ports : en vérité je le dis... ils ne pourront plus rentrer dans leurs habitations qu'avec cette admiration inquiète ou avide causée par l'aspect de ces montagnes d'approvisionnemens de toute espèce que la terre a

(1) Contract Social.

seule donné ; qu'ils reviennent ensuite chez eux compter leur or, et qu'ils nous disent avec bonne foi si leur or peut valoir tout ce qu'auront vu leurs yeux.

Tout cela n'est rien, s'ils ne connoissent pas aussi la parure de la terre qui a produit toutes ces choses ; s'ils n'ont jamais vu nos prairies verdoyantes, nos forêts, nos arbres émaillés et nos moissons dorées : s'ils n'ont pas joui de l'aspect de la campagne animée par de nombreux troupeaux qui tantôt paissent dans les plaines ou sur les coteaux, tantôt se rafraîchissent dans le sein d'une belle rivière, placée comme une glace au milieu de la nature, pour la répéter en l'embellissant.

Certes ! voilà la richesse réelle ; voilà la seule richesse qui sera l'objet d'un culte pur et fidèle, et qui ramenera sans cesse les hommes à une digne adoration, en produisant dans leurs ames la somme de toutes les propriétés morales.

Je vais terminer en faisant parler sur cette matière un jeune philosophe (1) qui fait déja l'honneur de son pays. » A ces considérations qui placent l'agriculture au premier rang des richesses nationales s'unit encore celle également importante qu'elle attache l'homme au sol qui constitue la cité. L'industrie vagabonde, vendue au desir des jouissances, s'accommode aisément au milieu des hommes de

(1) M. Gervaise, du Département de l'Aube, âgé de vingt-un ans.

toutes les corruptions ; elle porte en tout lieu son imagination et ses mensonges, et sa patrie est par-tout où le riche la soudoie. La terre retient son maître ; elle fixe à des labeurs constans ; et la vertu s'unit plus qu'on ne croit, à l'amour de ce travail. Dans le coeur du laboureur la morale se lie aux idées d'ordre, d'harmonie et de justice que la propriété produit ; il converse avec la terre en la sillonnant ; elle l'instruit à connoître un bien public et des moralités sociales, et toutes les vertus sont écrites sur le soc de la charrue. Enfin l'ouvrier se glorifie du pouvoir de créer ; mais le laboureur qui sème attend la création d'une main invisible, et de hautes pensées le suivent encore dans ses travaux. Ainsi ; morale, justice, religion : tout naît et se développe sous l'heureuse influence de l'agriculture ».

Plus j'ai réfléchi sur la protection qui est due à tous ceux qui adressent leur culte à Cérès, à tous ceux qui constituent *le peuple-pasteur*, plus je persiste à penser que l'on doit mettre en jeu la mesure que j'ai proposée dans l'écrit précédent, pour défendre cet art utile et honorable, l'agriculture, de tout ce qui pourroit affoiblir ses moyens, et je crois avoir démontré dans la rigueur du droit, *que si la terre doit supporter l'impôt, l'impôt doit à son tour porter la production où elle a manqué.* LÉGISLATEURS... Mon droit aujourd'hui est de pouvoir faire des pétitions... Votre devoir est d'y statuer.

SUITE

SUITE
DU DÉVELOPPEMENT
DE NOUVEAUX PRINCIPES
SUR LE SYSTÊME
DE L'IMPOSITION,

Adressé à l'Assemblée Nationale, aux Comités de Constitution, des Finances, de l'Imposition et à toutes les Sociétés des Amis de la Constitution.

PAR M. GOUGET-DESLANDRES,

Citoyen de Dijon, Membre des Sociétés des Amis de la Constitution.

MESSIEURS,

L'IMPÔT, qui doit aujourd'hui changer de nom, parce qu'il ne faut plus le désigner que sous celui de *contribution* ou d'*aide*, l'impôt a été jusqu'à présent considéré comme une charge oppressive; cependant tous les citoyens instruits y ont vu cette force effective et fédérative nécessaire pour le maintien

des droits de tous ; et sans doute, s'il n'eut jamais été perçu sous des formes tyranniques et par des moyens odieux, l'impôt avoit déja cet avantage, qu'il présentoit l'utilité particulière, dans le maintien de l'ordre public.

Cet intérêt particulier échappe à ceux qui ne peuvent jamais s'unir aux autres pour un bien commun, et qui ne calculent que d'après la plus forte de leurs passions, *l'amour d'eux-mêmes.*

J'ai donc pensé que pour appeler à la cause générale tous les citoyens, il falloit absolument isoler leurs intérêts, et de ce désaccord composer une harmonie purement philantropique.

C'est pour cela, Messieurs, que j'ai proposé de constituer *l'impôt territorial* sous le mode d'un bureau d'assurance qui reporteroit la production où elle auroit manqué : car si les subsides, sont établis pour protéger les propriétés, cette protection seroit incomplette, elle seroit même illusoire, si les productions de la terre, qui sont la propriété quotidienne, n'étoient pas garanties, et ce sera là un moyen certain de faire donner la préférence aux richesses territoriales sur toutes les autres : ce seroit aussi là une force purement coërcitive, ou si l'on veut même, une force coërci-politique pour faire payer l'impôt.

En établissant la mesure nouvelle que j'ai proposée, les législateurs constitueroient la contributi on aux

yeux de toutes les nations en forme absolument *gracieuse*, tandis que jusqu'à ce jour elle paroit avoir été établie en forme *rigoureuse*. Ce nouveau système seroit imparfait s'il ne pouvoit concerner que l'impôt territorial ; je crois qu'il doit s'étendre à tous les impôts ; que l'on peut créer pour l'état un autre revenu public *indirect*, (si l'on veut encore le dénommer ainsi) et qu'on peut aller le puiser dans les avantages personnels et réels que l'administration générale peut facilement offrir aux citoyens ; ce seroit peut-être là la pierre philosophale de la finance, et le type qui feroit aimer et desirer nôtre constitution et nos institutions nouvelles à tous les peuples de la terre.

Nous avons déja des impôts indirects qui présentent des utilités au peuple ; aussi n'a-t-on jamais murmuré contre l'établissement de ces contributions, mais bien contre les divisions inégales et les mesures injustes qu'elles présentent encore ; par exemple, les oppositions au bureau des hypothèques constituent un impôt volontaire parfaitement bien entendu au fond, puisqu'elles assurent les propriétés mobiliaires des citoyens ; mais cet impôt est absolument d'une injuste répartition, puisqu'il n'est pas plus coûteux de conserver l'hypothèque d'un capital *de cent mille francs* que d'un autre de *cinq cents livres*. Cet impôt mobilier est donc constitué au fond en forme *gracieuse*, mais sa répartition est d'une injustice évidente.

Les lettres de ratification, qui établissent un autre impôt indirect, présentent une mesure moins inexacte, puisque les droits perçus sur les actes d'acquisition, sont augmentés en raison du prix des ventes ; ces deux impôts, malgré les reproches que je pourrois encore leur faire, sont cependant pris dans la racine quarée du systême, si je puis m'exprimer ainsi : il est tout aussi possible de trouver d'autres moyens d'augmenter le revenu public dans des établissemens utiles, tous d'administration et de police générale, et même de bienfaisance universelle.

Je vois encore quelques autres impôts indirects créés anciennement qui ont toujours présenté au public des services et une sorte d'intérêt à les acquitter ; par exemple, celui de la poste aux lettres procure des avantages supérieurs à la contribution à laquelle il assujettit ; la marque d'or et d'argent est une espèce de garantie de la valeur intrinsèque de ces métaux ; je dirai aussi que le contrôle des actes donne plus d'authenticité aux conventions et qu'il accroît, pour ainsi dire, la mesure de crédit qu'on est déja convenu de leur accorder.

Tant que l'on ne présentera au peuple que des avantages réels dans le systême des contributions indirectes, vous verrez les citoyens se passionner pour le maintien du revenu public : à l'envi les économistes ou plutôt les philantropes lutteront de sollicitude pour proposer de nouvelles institutions

d'utilité ou pour déterminer au moins l'amélioration de celles qui existent déjà ou qu'il s'agitra de créer.

Voici le détail des établissemens d'utilité et de bienfaisance que je propose, et qui, en assurant le bonheur des citoyens, la prospérité générale, un accroissement de fortune publique et des fortunes particulières, distribueroient la paix parmi les hommes, semeroient dans le cœur de tous cet amour réciproque qui détruiroit enfin l'égoïsme et qui porteroit la société à la hauteur pour laquelle elle s'est constituée.

J'ai déja proposé l'*impôt volontaire*, l'*établissement du timbre*, *et la création d'un papier national*; aujourd'hui je proposerai en quatrième ordre, que la nation établisse un droit de passage sur les chemins, percevable sans barrière, sans commis, sans entraves; qu'elle se charge de la navigation sur les rivières et des postes aux chevaux; 5° qu'elle crée une administration pour la police des domestiques et des ouvriers avec des bureaux d'aviseurs, pour indiquer aux citoyens les moyens de faire valoir leurs talens (1); 6°. qu'elle établisse un bureau d'assurance

(1) Il manque à la France des établissemens de l'espèce de celui qu'on remarque dans une des villes du Brabant, et au-dessus de la porte duquel on lit : *Quiconque a besoin de travail, en trouvera ici.*

Quelle force a ce mot *quiconque*, pour le philantrope

générale contre la mortalité des bestiaux ; 7°. qu'elle entreprenne elle-même dans tous les collèges du royaume l'éducation de la jeunesse ; 8°. Qu'elle s'empare de l'administration des biens des mineurs qui n'auront plus ni père ni mère, qu'elle régisse les biens des faillis ; 9°. enfin qu'elle couronne tous ces établissemens par celui d'un bureau d'assurance pour la subsistance des vieillards et des impotens.

Je m'engage, Messieurs, à vous démontrer par de courtes réflexions sur chacun de ces établissemens, qui seroient tous dans les principes de la constitution, qu'ils peuvent produire une masse considérable de revenu public, qui ne coûteroit plus aux citoyens aucun acte de violence, puisqu'il seroit le résultat de la volonté particulière qui cependant seroit entraînée par les avantages qu'on offriroit au peuple : si j'ai pû m'égarer et sur les principes et sur les conséquences, je dois trouver dans tous les amis de la constitution des juges austères, qui me rameneront avec indulgence à la vérité de laquelle un patriote ne doit pas s'écarter.

I. En proposant l'*impôt volontaire* (1), j'ai voulu le substituer à l'impôt mobilier ou facultatif : il ne seroit pas, je l'avoue, acquitté par tout le monde :

---

dont l'impuissance est irritée à chaque pas par la mendicité !

(1) Page 47 du premier écrit sur l'impôt.

mais si trois millions de François seulement se plaçoient sur la liste civique de ces contribuables, et que les uns payassent 16 liv. jusqu'à 1 liv. toujours en décroissant, le terme moyen seroit de 8 l. pour chacun d'eux, et ce subside fourniroit déja au trésor public une somme de 24,000,000 liv.

Remarquez que je ne prends que le huitième de la masse générale des citoyens, et la moitié tout au plus de ceux réputés *citoyens actifs* ; remarquez aussi que je porte cet impôt volontaire à seize livres pour sa plus haute taxe, et qu'il y a une grande quantité de citoyens qui auroient honte d'offrir si peu de chose à la patrie : que si la somme de seize livres est augmentée par beaucoup de classes, le terme moyen s'accroît et augmente nécessairement la somme de 24 millions de livres, sur laquelle je puis tout au moins spéculer.

Ne perdez pas de vue, Messieurs, que j'ai déja dit que cet impôt volontaire seroit supporté par toutes les fortunes, et de suite par tous les objets de consommation qui passent successivement de main en main pour être appropriés à différens usages.

Cet impôt seroit vis-à-vis de chaque citoyen une mesure de crédit, un *talisman* pour l'industrie, et comme *un agent* perpétuel qui entretiendroit la prospérité générale en formant l'intelligence et en augmentant l'émulation.

J'ajouterai que dans un état purement libre, que

parmi des citoyens qui veulent faire du culte de la liberté une religion véritablement pure, on devroit trouver dans la volonté générale tous les subsides nécessaires à l'entretien de toutes nos institutions sociales ; cette mesure, pour obtenir l'impôt, entretiendroit parmi l'universalité des citoyens un caractère de loyauté, de liberté qui éléveroient l'ame, qui distribueroient parmi le peuple la passion du bien, qui créeroient un certain orgueil dont l'effet seroit d'établir une rivalité, un concours de piété nationale.

Ainsi de cette contribution textuellement volontaire, quant à la quotité, mais de laquelle cependant tout citoyen ne pourroit s'exempter, naîtroient les plus grands avantages pour la morale publique ; elle produiroit au moins indubitablement tous ceux que je viens d'analiser (1).

II. *L'impôt du timbre* qui vient d'être décrété, atteindra plus directement les fortunes mobiliaires et les profits de l'industrie dans une proportion très-raisonnable : cet impôt, très-foible en apparence, procurera de grands moyens à la fortune publique,

(1) Cette contribution remplaceroit celle que l'on appelle aujourd'hui *mobiliaire* ou *facultative*, et elle pourroit sûrement lui équivaloir à mesure que l'esprit public prendroit de la latitude. Remarquez que l'on sauve la contrainte de la volonté, qui est ici par elle-même déja un impôt cruel dans un Etat et pour des hommes libres.

parce qu'il se multipliera à l'infini. Je persiste à demander que pour les actes privés qui y seront assujettis, les droits de timbre soient acquittés par ceux-là qui sont censés faire les profits, lorsque l'on consulte les probabilités de bénéfices qui doivent être le résultat de l'industrie. Ainsi celui-là qui recevra en paiement une lettre de change, devra payer le droit, parce qu'il est présumable qu'elle ne lui est due que pour argent prêté, ou pour marchandises livrées, ou pour avances faites avec bénéfice, et enfin parce qu'en général il est toujours très-profitable de voir rentrer des fonds qui mettent le capitaliste qui les reçoit à même de se porter plus promptement vers une nouvelle spéculation.

Voilà ce qui est à dire, et pour l'intérêt du trésor public et pour la mesure de justice dans la répartition de cet impôt; mais je dois ajouter qu'en général il sera de nature à assurer plus de loyauté dans le commerce, plus d'exactitude dans la tenue des livres, et de-là une confiance plus générale; car si les livres des négocians, des fonctionnaires publics, des particuliers même, obtiennent par la volonté de la société une sorte de caractère authentique, vous ecartez la méfiance commune, et vous ramenez les hommes au terme de la bonne foi, qui doit être la base des conventions.

Je voudrois même qu'à l'égard du papier timbré pour les lettres de change et pour les billets à ordre

il y eût du papier à différentes époques, savoir: à trois, six, neuf et douze *usances*, et qu'il fût renouvellé tous les ans : dans un cas de faillite l'on ne pourroit plus si facilement faire apparoître des dettes fictives pour frustrer les véritables créanciers, et il seroit facile de prendre à cet égard des précautions de détail qui rendroient la fraude presque impraticable (1).

En général l'impôt du timbre devient utile sous le même mode ou sous les mêmes rapports que l'impôt du contrôle ou de *l'enrégistrement* ; et il faudroit chez tous les peuples ne plus voir établir que des contributions qui présentassent quelque utilité ou une sorte de garantie ostensible pour la bonne foi. En rendant ces précautions, autant qu'il est possible, très-générales, on étend sur une nation un caractère de loyauté qui devient un besoin universel, et qui en fait une habitude heureuse ; les hommes tiennent leur corruption plus de l'exemple que de la perversité du cœur qui se forme par les pratiques bienséantes, ou qui se déforme aussi selon les habitués que l'on s'est donnés ; de même la nécessité d'être exact et scrupuleux dans les détails de l'économie domestique, formeroit à la probité celui-là qui auroit pû s'écarter des principes. Ces considérations me portent à dire, avec une fierté vraiment patriotique, qu'il seroit glorieux

(1) Je les indiquerai quand il sera nécessaire d'entrer dans les détails.

de trouver dans l'impôt établi en France tous les moyens de ramener les hommes à la vérité, et de former à tous les citoyens françois ce grand caractère, qui par la suite doit être si fort honoré des autres peuples (1).

III. *Le papier national.* Lorsque j'ai proposé, dans mes précédens écrits, de créer un *papier national*, j'ai eu pour premier objet d'établir l'équilibre entre les avantages que l'argent et les propriétés foncières procurent à ceux qui les possèdent ; de faire contribuer l'argent à la décharge des fonds,

Mais j'ai eu pour objet principal d'offrir aussi aux représentans de la nation les moyens de faire accroître la fortune publique, en multipliant selon les besoins tous les moyens de prospérité.

Cette question importante est inépuisable par tout ce qu'elle invite à écrire pour son développement ; mais les hommes sont déja habitués à entendre par signes, et je ne donnerai ici que des sommaires pour me ménager l'éminent avantage de les voir se disputer pour ajouter à mes raisons. Cependant j'étois

---

(1) J'avois proposé, dans mes derniers écrits, l'impôt du timbre : cet impôt a été décrété. L'on assure que beaucoup de citoyens réclament contre cette mesure, c'est pourquoi j'ai voulu y revenir et présenter des réflexions qui ne sont pas indifférentes pour faire juger autrement de l'opération.

peut-être resté un peu trop en arrière de la question : je vais présenter aujourd'hui avec rapidité toutes les idées mères qui se réunissent d'elles-mêmes pour forcer la mesure et pour former l'opinion.

Je divise en deux parties les argumens que je puis faire en faveur du système.

Je dis d'abord que l'*Etat doit prêter à ceux qui ont des besoins.* Que l'on ne me blâme point si je mets toujours en jeu l'agriculture ; je conviens que je satisfais avec complaisance l'une de mes passions, qui est de donner la préférence à la terre et à tous les avantages qu'elle seule peut procurer ; mais convenez aussi de ce principe, que si nous avons en France une belle, une riche agriculture ; que si nous possédons de nombreux troupeaux, nous aurons toutes les bases de la richesse industrielle, et que l'industrie se forme et se crée d'elle-même quand les objets premiers, qui doivent devenir son aliment, ne manquent pas.

L'agriculture est donc la première force d'un Etat ; c'est par les moyens qu'elle possède que l'on peut déterminer le *maximum* de la population ; sa supériorité sur la population détermine les objets d'exportation : voilà la naissance du commerce utile ; l'excédent des bras donne naissance aux manufactures, aux arts, aux sciences : voilà le commerce industriel.

D'après ces vérités mathématiques, les faveurs de

l'administration doivent se tourner de préférence vers les propriétaires des biens-fonds, et c'est d'une justice purement *rigoureuse*, puisque l'industrie rurale tourne beaucoup plus au profit de la société entière, qu'au profit de celui qui l'exerce.

D'un autre côté l'Etat ayant besoin d'un revenu certain et non précaire, il a fallu que la base des impositions fût principalement établie sur la classe des propriétaires. Voilà des motifs tirés de la justice la plus étroite, pour qu'il soit du devoir de s'occuper essentiellement de protéger et de soulager tous les citoyens qui adressent avec fidélité leur culte à la déesse des moissons.

Si, par je ne sais quelle inconséquence, le crédit est d'un plus facile accès pour un commerçant que pour un cultivateur, il faut que l'Etat établisse une autre sorte de crédit pour celui sans l'industrie duquel toute institution commerciale seroit passive pour la nation ; et d'autre part, si vous donnez au laboureur des moyens faciles pour fertiliser les campagnes, vous établissez l'abondance pour le simple journalier, vis-à-vis duquel le propriétaire de terres pourra se relâcher sur le prix des denrées, et en raison de leur abondance, et en raison des moyens qu'on lui aura fournis pour la procurer.

Ma seconde proposition consiste à soutenir *qu'il y a nécessité à augmenter le signe sans recourir au crédit des capitalistes.*

Nous sommes tous d'accord que l'argent n'est utile au public qu'autant qu'il lui procure les choses nécessaires et agréables ; nous convenons aussi qu'il n'est utile à l'Etat que parce qu'il le met dans le cas de pouvoir fournir à ses dépenses. Le grand prix qu'on a attaché à l'argent vient donc de la convention, que les hommes ont fait entre eux, de le faire servir de mesure commune à tous les objets qu'on voudra se procurer.

Si tout autre signe que l'argent produit le même effet, il doit avoir aux yeux de la raison la même valeur ; il procurera les mêmes jouissances, ainsi pour les multiplier, multiplions les signes. Mais, me répondent des citoyens dont je respecte les intentions, *rétablissez la circulation, et vous verrez que les deux milliards effectifs que nous possédons fourniront à des reviremens de parties pour plus de douze milliards.* Et moi, je leur demande de faire baisser le prix du grain et d'en procurer avec abondance sur tous les marchés, dans un moment où tous les marchands se sont accordés pour l'accaparer, et quand tous les greniers d'alentour en sont comblés. Seroit-il une mesure plus efficace et plus prompte que de faire du bled, si cela étoit praticable ? Ne seroit-on pas pour toujours à l'abri de toutes les hostilités de ces vils accapareurs, s'ils savoient que l'on peut se passer d'eux, et que l'on est d'accord de n'acheter leur marchandise que dans le cas où ils seront rai-

sonnables, et qu'ils ne voudront pas faire des profits hors de toute convenance ? Etablissez donc la concurrence, si vous voulez jouir sans trop de difficulté : mais j'abandonne cette comparaison pour entrer un moment dans l'historique de la question.

L'Angleterre a une banque ; la Hollande en a une aussi. L'Anglois, par cette opération, a triplé sa circulation. Ces deux nations, qui n'ont pas à beaucoup près la moitié ni de notre population, ni de notre agriculture, qui ont en proportion beaucoup plus de numéraire effectif que nous, elles ont cependant recherché, dans cette augmentation des signes, des ressources à leurs spéculations : par ce moyen leur commerce et leur industrie ont prospéré et leurs habitans sont heureux. Mais, dira-t-on, ces peuples sont actifs et laborieux : voilà la cause de leur bonheur..... Le François l'est-il moins ? Il l'est par-dessus les autres nations : pour s'en convaincre, il ne faut que voyager ; l'on trouvera des François par-tout. Je ne parle pas de ces intrigants qui déshonorent leur patrie, mais de ces êtres industrieux, de ces forts ci-devant *Auvergnats*, *Limousins* et autres, qui ne trouvant pas du travail en France, non parce qu'on en manque, mais parce qu'on n'a pas assez de signes pour le faire exécuter, vont en Espagne, en Allemagne pour y trouver l'occupation. Que l'Etat le plus riche de l'Europe éprouve de pareilles émigrations, en attendant que

la circulation soit rétablie ; c'est ce que la race future ne pourra pas croire !..... Il y a trop de signes ! Si cela est, eh ! pourquoi le commerce et l'industrie mettent-ils en circulation un papier qui a toujours deux valeurs, celle de la création et celle de l'échéance ? Les calculateurs ignorent-ils que la différence de ces deux valeurs n'est autre chose que l'intérêt de l'argent ? Ignorent-ils que la chose manufacturée sera chargée de cet intérêt ? Dans le rapprochement de ces deux valeurs, il n'y a qu'à perdre pour le fabricant, ou pour celui qui trafique sur les objets manufacturés : cette perte est considérable ; car quel est le fabricant qui ayant un écu, n'a pas pour quatre ou cinq écus de lettres-de-change ? Enfin, tant que les commerçans auront recours aux signes qu'ils se sont créés d'eux-mêmes, je dis que l'argent ou que le signe circulable qui le représente est trop rare, et qu'il faut le multiplier.

Dans le temps que l'argent fut adopté pour le signe qui représenteroit la chose, les Etats n'avoient presque pas de liaison entre eux ; les manufactures de luxe étoient inconnues : mais depuis quatre siècles tout a changé de face ; l'Europe commerçante et industrieuse s'est agrandie ; elle embrasse tout le globe ; il lui faut donc de plus grands moyens que ceux qu'elle avoit autrefois. Ces moyens se sont accrus, il est vrai, par l'exploitation des mines de l'Amérique ; mais telles abondantes qu'aient été les mines,

mines, leur produit n'égale pas nos besoins ; une grande masse d'or et d'argent est enfouie dans des objets de luxe, et cette partie de la richesse publique reste sans vie.

D'ailleurs, la multiplicité du signe en a diminué la valeur dans une fausse proportion, et il reste un problême à résoudre ; savoir : si depuis la découverte du nouveau monde, la somme d'argent qui existe en Europe représente plus en chose aujourd'hui qu'autrefois. Je m'explique : on voit dans des manuscrits du quinzième siècle, l'état des dépenses faites dans les villes au sujet des réjouissances publiques. Le prix des objets consommés étoit, comparativement au prix actuel de ces mêmes objets, dans le rapport d'*un* à *vingt-cinq*, et positivement l'argent n'a pas augmenté dans cette proportion, d'où l'on peut conclure que le signe qui représente la chose a diminué, quoique le métal ait augmenté ; mais il est si mal réparti que les dix-neuf vingtièmes de ceux qui me lisent, se plaignent sans doute de sa rareté (1).

---

(1) M. Claviere dans sa lettre, à M. de Beaumetz, nous dit, avec beaucoup de justesse : « Cette rareté » croissante et relative des métaux, n'est plus douteuse. » La Hollande et l'Angleterre l'éprouvent, malgré tout » ce qu'on dit de l'extraction du numéraire françois.

Je parlois tout-à-l'heure des trois riches contrées de l'Europe, l'Angleterre, la Hollande et la France: je pourrois puiser une multitude de raisonnemens en faveur de mon système, dans la comparaison des régimes différens, qui ont fait accroître dans des proportions si éloignées la fortune publique de ces trois Etats : mais je ne dois pas donner ici un traité de commerce, quand je n'ai entrepris que de développer un système purement économique et politique. Je dirai en analise, que l'origine des grandes fortunes chez les Anglois et les Hollandois, vient du commerce, de l'industrie et de l'économie rustique. L'origine de la fortune des capitalistes

---

„ La principale consommation des métaux se fait par „ la monnoie ; et la situation des Anglois dans l'Inde, „ les développemens de l'Amérique Septentrionale, „ les armées à l'orient de l'Europe, agissant dans des „ pays peu pécunieux, les accroissemens que l'indus- „ trie commerciale reçoit par-tout, rendent la monnoie „ plus nécessaire ; ajoutez à ces circonstances l'augmen- „ tation du prix de la main d'œuvre aux sources des „ métaux, et vous verrez que ces causes réunies, chan- „ geant les rapports de leur quantité avec les besoins, „ donnent par conséquent un grand prix à tous les „ moyens qui remplacent le numéraire, et d'autant „ plus, que l'usage de l'or et de l'argent, comme mon- „ noie, coûte beaucoup à la richesse commune ".

françois, vient des opérations faites sur le gouvernement; les premiers ont édifié; les derniers ont détruit; les premiers se sont toujours honorés d'arroser la terre; les derniers ont été comme d'intelligence pour la dessecher; les premiers ont appelé chez eux l'industrie; les autres l'ont repoussée, en refusant avec incivisme d'aider celle qui s'étoit élevée d'elle-même; ils ont honteusement fait circuler leurs capitaux dans des souterreins bourbeux, et lorsque l'agiotage et l'accaparage les en ont évoqués, ils n'ont jamais paru qu'à la surface entourés d'une vapeur pestilencielle, pour s'engloutir aussitôt après avoir donné la mort à ce qu'ils ont touché (1).

Mais une plus grande considération, une considération devenue majeure aujourd'hui, doit porter nos législateurs à apprécier la mesure que je propose; les domaines nationaux se vendent par-tout, et peut-être à un prix trop élevé si l'on compare l'intérêt actuel de l'argent aux produits de la terre. Les ennemis de la révolution espèrent déja que les acquéreurs de ces biens pourront être ruinés, et que nos spéculations détruiront nos modestes fortunes : ils ont l'impudeur d'annoncer assez haut qu'ils comptent sur les reventes, pour acquérir à un moindre prix :

(1) Il se fait actuellement un agiotage désastreux sur les charges : il faut espérer que ce sera la dernière spéculation de nos avides capitalistes.

ce seroit là un vrai système d'inhumanité ! Se promettroient-ils encore de jouir avec quelques délices de pareils évènemens ? Attendroient-ils donc ces époques pour faire voir enfin le jour à leurs capitaux (1) ? Certes, c'est-à-dire qu'après avoir déja offensé, traversé la chose publique, sur-tout en resserrant le numéraire, ils ne le rendroient à la circulation que pour occasionner de nouvelles secousses à la société ! Ah ! voulez-vous toujours être injustes et barbares ?... Cependant.... ne calculez pas sur ce nouveau système de cruauté... Les amis de la constitution y apporteront des empêchemens certains ; et lorsque par l'opération du *papier national* on aura forcé la baisse du taux de l'argent, nous aurons réussi sans peine à procurer à tous les propriétaires des secours faciles et abondans. Voilà les bienfaits qui nous garantiront de tout complot et qui mettront en défaut les sourdes intrigues qui se perpétuent contre le maintien de nos fortunes et de notre liberté.

Je me résume enfin, et je dis en analisant tout ce qui seroit susceptible d'un grand et d'un intéressant développement, je dis : l'existence du pa-

(1) Ne nous y trompons pas, ils desirent encore plus que nous de posséder les belles et les riches propriétés nationales : ils en connoissent la valeur, et ils éprouveront un jour le regret cuisant de ne les avoir pas réunies à leurs domaines : alors on les leur fera payer tout ce qu'elles valent.

pier national peut avoir lieu quand on possède une fortune inaltérable, double en valeur des effets circulans ; voilà ce qui répond de sa solidité.

Tous ceux qui possèdent des biens-fonds sont intéressés à l'accréditer, puisque ce sont leurs propres effets : voilà la confiance assurée.

Tous les hommes dans tous les états, ont besoin des productions de la terre, ils pourront donner les *signes* en échange de ces productions : voilà la circulation établie.

Bientôt l'agriculture, l'industrie et le commerce redoubleront d'activité, bientôt aussi l'état augmentera considérablement ses moyens : voilà un accroissement de revenu public sans impôt.

L'agriculture, ne payant plus que trois ou trois et demi pour cent d'intérêt, pourra entreprendre toutes les améliorations dont elle est susceptible : voilà la richesse du peuple.

La grêle [1], d'autres calamités détruisent les récoltes, dégradent les champs, exigent des réparations promptes ; l'impossibilité de pouvoir les faire aggrave le mal, et la terre se ressent pendant plusieurs

---

[1] Je n'entends point me départir ici de la mesure que j'ai proposée pour indemniser les propriétaires ; mais l'on voit bien que cette première indemnité auroit besoin d'un complément.

années de l'impuissance du propriétaire ; d'autres vicissitudes inopinées détruisent les fortunes, dérangent toutes les combinaisons économiques, renversent des spéculations qui devoient être heureuses. Voilà un crédit ouvert à ces particuliers pour les maintenir dans un état d'indépendance, et pour conserver le caractère de fierté que doit avoir un françois, sans lequel il n'existeroit pas de liberté.

Beaucoup de communautés sont dans le cas de payer un second impôt pour les frais des commandemens et des saisies; des sources d'abondance coulent pour réparer cet appauvrissement ; voilà aussi une classe de citoyens qui vivoient dans un odieux ministère du sang des malheureux, forcée de changer d'état et de se reporter vers des spéculations qui ne seront plus calamiteuses.

Les signes représentatifs ayant leur source dans chaque ferme, passeront par tant de filières, qu'ils auront déja produit tous les effets qu'on peut en attendre avant d'arriver dans les coffres des capitalistes ; semblables au point mathématique qui, pour créer la ligne, est forcé de laisser par-tout où il passe des traces égales à son existence : voilà l'abondance répandue sur la terre.

Les riches capitalistes, certains de trouver des bénéfices faciles dans le placement de leur argent, étoient devenus indolens et oisifs; ils seront forcés désormais de recourir à une industrie mère, soit

pour conserver, soit pour augmenter leur fortune : voilà l'activité qui remplace la paresse.

Quand le gouvernement empruntoit, il rendoit la classe active tributaire de la classe paresseuse; aujourd'hui il peut prêter à tout le monde : voilà un dédommagement aux maux que nous avons soufferts et une réparation à la justice.

L'amélioration des propriétés ne sera plus empêchée par aucun obstacle, et celui-là qui ne voudra pas améliorer, verra décroître son fonds par comparaison : voilà l'émulation, pour l'économie rustique, heureusement irritée.

L'opinion sur le système de liberté qui se développe, a divisé les habitans de cette belle contrée ; les deux partis se poursuivent à raison des actions qu'ils peuvent avoir l'un contre l'autre, avec un acharnement atroce. Citoyens, calmez vos haines ; la patrie qui vous aime tous également, vous offre sans prédilection les moyens de faire cesser les effets d'une funeste inimitié.

Nous sommes entourés d'ennemis de la constitution, et plusieurs ne s'irritent contre la secousse politique qu'en raison des pertes qu'elle leur cause. Voilà des bienfaits qu'ils pourront partager et qui leur feront peut-être aimer nos loix nouvelles.

L'État pourra, sans nuire à la circulation, préparer la force des armées par une constante économie que lui procurera l'augmentation des signes, parce

qu'il ne peut augmenter la richesse des citoyens, sans augmenter la fortune publique, qui sont deux ressorts correspondans. Voilà une force effective pour faire respecter au dehors nos couleurs nationales.

Enfin si l'on me demande pourquoi multiplier si fort le signe..... Pourquoi ? pour pouvoir dessécher des marais, pour pouvoir ouvrir des canaux, pour créer des atteliers, pour construire des vaisseaux, pour occuper tous les bras; enfin je dirai pour multiplier la terre. Les habitans de la Chine, en réunissant l'art à la nature, ont su multiplier la terre ; leurs moissons sont comme suspendues autour des montagnes : ce luxe de la terre est plus merveilleux que celui des jardins de Sémiramis, et promet plus de jouissances que celui des Hespérides.

J'ai combattu assez directement dans ces aphorismes et pour l'intérêt public et contre l'intérêt de certains particuliers ; je dois encore lutter contre un préjugé national qui a pris naissance, ainsi que les superstitions religieuses, à la suite des calamités qui ont désolé la terre. Depuis le système de Law, au seul nom de *système* le François tremble, il cache son or et n'écoute plus rien. Peuple éclairé ! peuple instruit ! peuple philosophe ! peuple libre aujourd'hui ! Ce n'est plus un signe créé par la volonté d'un inconscientieux ministre ; ce n'est plus un signe qui puisse se multiplier à la volonté du prince ; ce n'est plus un signe dont la validité repose sur des chimè-

res ; enfin ce n'est plus un signe livré à l'ambition, à la cupidité, à l'avarice, à l'intrigue ou à la mauvaise foi qu'on vous propose : ce sont vos propres effets ; c'est la subdivision de vos propriétés foncières que vous allez mettre en circulation pour leur propre garantie et pour votre prospérité (1).

Suite de l'article précédent. Remboursement de l'emprunt de cent vingt-cinq millions. Le comité de l'imposition craint un *déficit* de quinze à vingt millions : cette inquiétude n'est pas fondée. D'une part les impositions mobiliaires et indirectes doivent s'élever beaucoup plus haut que le comité ne le présume, et d'autre part il faut que le comité général des finances prenne en considération tous les avantages qu'offre à la nation le décret qui a posé le grand principe, que la *dette non constituée seroit payée en assignats.*

Du prompt remboursement de cette dette doit s'opérer l'anéantissement des intérêts annuels ; cet anéantissement équivaudra à une autre masse de contribution ; il est vrai qu'il ne pourra jamais y avoir au-delà de *douze cents millions* d'assignats en

(1) Les assignats ne produisent-ils pas déja tous les bons effets que l'on avoit le droit d'en attendre ? Sans les assignats ne seroit-on pas en guerre ouverte les uns contre les autres ? Vous avez assuré, par cette mesure, par cette invention civique, la paix parmi les citoyens ; établissez le bonheur par la nouvelle que je vous pro-

circulation, mais tous les jours l'on éteint des assignats : les liquidations ne marcheront jamais assez vîte pour qu'il y ait assez promptement cette somme en circulation, à moins qu'on ne rembourse plusieurs objets trop onéreux à la nation, et qui sont d'une facile liquidation.

Quel est l'emprunt qu'il s'agiroit de faire rembourser en premier ordre ? Sans contredit ce devroit être celui de *cent vingt-cinq millions*, qui fait partie de la dette exigible, puisqu'il doit arriver annuellement à remboursement jusqu'à sa parfaite extinction.

Mais au préalable il y a, à l'égard de ce remboursement, une grande question de droit à traiter et à juger.

---

pose : je renvoie à ce que j'ai dit dans mes précédens écrits, ne voulant point me répéter; il y a tant de choses à dire en faveur de la question !

Mais puisque je parle des assignats, je dirai qu'ils vont disparoître avec trop de rapidité; les biens nationaux s'éleveront à plus de sept milliards, sans y comprendre les forêts que l'on réserve ; il faut donc se mettre en mesure pour avoir un autre papier national inextinguible, et sur-tout créer de petits assignats ; les coupons qui ont circulé avec tant de facilité et de confiance, et que la caisse de l'extraordiniare ne peut pas faire rentrer pour les échanger contre des écus, tout a prouvé que l'on pouvoit en faire de la plus petite somme.

Cette question a rapport aux *primes*, qui, répandues sur la somme générale de cet emprunt, s'élèvent à *un trois quarts* pour *cent* au-delà de l'intérêt de *cinq* pour *cent*. Les primes seroient-elles dues, en cas de remboursement ? Voilà ce qu'il s'agit d'approfondir. Je ne traiterai cette question que très-sommairement, pour en laisser le débat entre ceux qui sont plus éclairés que moi en finances.

Cet emprunt n'a pas été fait par la nation, mais elle l'a confirmé par ses décrets ; dès-lors cet engagement est devenu propre et personnel à la nation ; en thèse générale et dans le grand principe de droit, lorsqu'une nation décrète un emprunt, elle est *législatrice* ; lorsqu'il s'agit d'exécuter les conventions qu'elle a réglées elle-même, elle n'est plus que *particulière :* c'est sous ce seul point de vue que l'on peut envisager la question. La prime promise étoit un appât pour les prêteurs qui consentoient à engager leur argent pour un tems assez considérable ; il est vrai que, dans tout état de cause, le débiteur peut se libérer, mais il n'a pas le droit de forcer son créancier à se départir des avantages qui lui avoient été assurés, sinon de l'intérêt, et de l'intérêt seul de l'argent : vous rendez un capital dont l'emploi auroit pu être fait différemment ; il faut donc remplir le créancier de l'avantage qui a fait l'objet de sa spéculation : cela paroîtra dur, mais cela est cependant rigoureusement juste. Eh ! Messieurs, débarrassons-nous pour la dernière fois de ces capitalistes avides

avec lesquels il ne convient plus à la fierté de la nation françoise d'avoir de rapport : signons un traité de paix éternel avec eux, ou plutôt séparons notre cause de la leur, et déclarons-leur une guerre récriminatoire ; car ce sera les désoler que de leur rendre des capitaux si bien hypothéqués aujourd'hui, et qui leur produisent cinq pour cent quand ils n'en pourront plus faire que trois, ou trois et demi, à moins de les placer dans des entreprises qui amèneroient un nouveau degré de prospérité à la nation.

Voyons maintenant quels seront nos avantages, si on effectuoit ce remboursement.

Le premier seroit de se débarrasser promptement d'un intérêt à cinq pour cent, qui doit incessamment tomber pour tout le monde à trois et demi. Or il ne seroit plus tolérable, pour nos intérêts, d'être assujettis à une autre mesure qui pourroit encore être donnée dans le cours des affaires particulières pour une règle, ou tout au moins pour un exemple.

Le second avantage seroit d'augmenter la concurrence des acquéreurs des biens nationaux, ce qui n'est pas peu important.

Le troisième regarderoit plus directement le public ; ce seroit d'atteindre plus promptement la somme de 1200 millions, qui peut être mise en émission ; car c'est une chose essentielle que cette mesure de 1200

millions d'assignats soit constamment remplie. Plus il y aura d'assignats en circulation, plus ils se porteront vers l'achat des biens nationaux ; plus on aidera le commerce, les fabriques et l'agriculture ; plus nous pourrons lutter contre l'industrie de nos rivaux ; plus on parviendra à éteindre la misère ; enfin en intéressant beaucoup de monde au crédit des assignats, nous augmenterons le nombre des défenseurs de la constitution. Convenez que si au moment que les assignats sortent de la signature, ils étoient tous employés en échange des créances nationales, ils donneroient de suite les bénéfices de l'intérêt de toutes les sommes qu'ils éteindroient. Plusieurs ne peuvent pas se faire à cette idée d'une circulation abondante d'un *papier-monnoie*, et pourquoi ? c'est que la nation est paralysée ; elle est encore endormie sur ses vrais intérêts ; il faut donc la traiter aujourd'hui comme un malade que l'on ne tire de sa léthargie, et que l'on ne rappelle à la vie qu'en lui appliquant un fort vésicatoire.

Je pourrois bien proposer, et ce seroit d'après les mêmes principes, de commencer les remboursemens par les emprunts les plus anciens, dont l'intérêt est aussi à la charge de la nation sur le pied de cinq pour cent ; mais je m'arrête spécialement sur celui de 125 *millions*, parce qu'il est le plus considérable de tous, et que par rapport aux chances qu'il présente, il offre journellement un appât à l'agiotage qu'il faut éteindre en France si nous voulons vivre

heureux : je ne me plains pas de l'agiotage, pour la dernière fois, j'espère sans raison. L'on peut voir à la bourse que *les 125 millions*, et même le *viager* sur les têtes Genevoises, sont l'objet d'un flux et reflux continuel, tout aussi funeste aux fortunes des particuliers qu'à la fortune publique.

Les propositions que je fais sur ce remboursement devoient, sans contredit, être placées à la suite de la discussion sur le *papier national*. L'une et l'autre de ces propositions ont un même résultat, puisque se créer un revenu ou éteindre ses charges, présentent absolument le même intérêt pour le peuple.

IV. *Droit de passage sur les chemins : navigation sur les rivières : poste aux chevaux :* ces trois objets, Messieurs, n'intéresseront pas dans la discussion autant que celui que je viens d'abandonner à vos réflexions; cependant ils font partie de ceux d'administration, et j'y trouverai des rapports et des liaisons étroites avec la justice, avec les fortunes individuelles, avec la fortune publique et la liberté.

L'entretien des chemins exige des contributions, et pour qu'elles soient réparties avec égalité, il faut que leur entretien soit payé par ceux qui les dégradent. Jamais un cultivateur, jamais un voiturier ni un voyageur ne pourront se plaindre quand on leur proposera de contribuer à cette dépense dans la proportion de la détérioration supposée ; jamais les hommes ne se plaindront d'une mesure qui sera

puisée dans des motifs de justice et d'égalité de droits.

Une nation libre et exercée dans l'administration, s'est imposée elle-même ce genre de contribution, et en y trouvant la justice, elle y a vu la liberté. Je donnerai l'apperçu ou le résultat de cette contribution ; et l'on verra que divisée en très-petite quotité, elle produiroit un revenu considérable ; que d'autre part elle atteindroit tous les objets de consommation et de luxe que l'on transporte.

Je suis fort éloigné de vouloir des entraves à la liberté intérieure du royaume : cette contribution seroit payée par les aubergistes sur le relevé des livres qu'il faut les forcer de tenir pour une meilleure police, pour un meilleur ordre de choses, et pour les astreindre au *timbre*. Les aubergistes rendroient à leur municipalité ce qu'ils auroient reçus eux-mêmes des voyageurs. Il ne faut, pour cette perception, ni commis, ni inquisition, ni retard pour les voyageurs. Il faut entretenir les chemins, il faut une police pour les routes. Cette mesure pourroit embrasser ces deux objets d'intérêt public.

Lorsque je propose à l'administration de se charger des *navigations*, je n'entends pas plus gêner les spéculations particulières, car il faut se garder de nuire indirectement à la liberté, en blessant le droit ; mais je soutiens que le public pourra toujours être servi à meilleur marché et plus promptement par les

grandes entreprises, que par les spéculateurs particuliers : des bateaux mieux construits, des voyages plus fréquens, l'exactitude dans les départs et dans les retours ; par-tout une force majeure pour lever les obstacles ; des administrateurs responsables et des conventions toujours si positives et si connues de tout le monde, qu'elles ne laissent après elles aucune trace de difficultés ni de recherches. Voilà les avantages pour les particuliers.

Les citoyens n'ayant plus besoin de s'occuper des moyens de transport, porteront plus facilement leur volonté, leur industrie, du côté des achats et des échanges. Voilà des moyens plus multipliés pour voir augmenter la fortune nationale.

Un léger bénéfice sur les transports, mais multiplié à l'infini, voilà un accroissement de revenu pour le trésor public perçu sans violence, payé sans regret.

En proposant à l'administration de se charger du service *des postes*, je présente d'abord une première observation, qui est de rendre les administrateurs extrêmement attentifs à l'entretien de tous les chemins, l'intérêt public y seroit plus directement attaché. Pour avoir des chemins mieux entretenus, il faut y intéresser ceux qui les pratiquent journellement : ainsi l'administration des postes, des messageries, du droit de passage devroit embrasser aussi

l'administration

l'administration des chemins d'alage, des chemins publics : il y a trop de correspondance d'un objet à l'autre, pour qu'il n'en résultât pas une amélioration importante pour l'économie publique.

En second lieu je trouve impolitique, et même contraire à la liberté, cette dépendance dans laquelle se trouve le public vis-à-vis les maîtres de poste, qui, par une coalition pourroient suspendre le service et dicter des lois au peuple.

Mais voici les moyens d'utilité et d'intérêt général que l'on peut faire valoir pour engager la nation à se charger du service des postes et des messageries (1).

Le service pourroit se faire en reformant le tiers des chevaux, et voilà au moins quatre mille chevaux ménagés pour l'agriculture : les deux tiers qui seroient conservés, pour faire tout le service, seroient même moins maltraités que dans le régime actuel ; parce qu'alors que toutes les postes seroient mises en activité au profit de la nation, les hommes et les chevaux ne feroient jamais inutilement le chemin du retour ; ils ramèneroient indifféremment

---

(1) Les maîtres de poste se présentent pour faire le service des messageries ; il est présumable qu'ils obtiendront le bail : mais ce que je propose ici est spéculatif : ce qui ne peut pas être exécuté dans ce moment peut l'être plus tard ; il faut d'abord pourvoir au service des messageries qui est instant.

tous les courriers, toutes les voitures qu'ils auroient rencontrés dans leurs courses.

Il n'y a nulle difficulté pour ce nouveau régime : par-tout des postillons, des chevaux, des écuries, des fourrages, des harnois, appartenant à la même administration ; il en résulteroit une harmonie qui faciliteroit le service des voyageurs, et qui ménageroit et les hommes destinés à cette occupation et les chevaux, dont la quantité fait dans un royaume une partie de cette richesse précieuse de communion.

Voyons quels seroient les avantages pour les voyageurs : Jusqu'à présent l'on a payé par chaque cheval au moins 25 sols, et les guides réglés à 10 sols ne sont guères souvent payés moins de quinze ; un homme et deux chevaux gagnoient donc par poste, c'est-à-dire pour faire quatre lieues tant en allant qu'en revenant, 3 liv. 5 sols. Le postillon et les chevaux ne sont pas moins fatigués par le retour pour ne point conduire de chaise, que lorsqu'ils la traînoient dans la première course ; car le postillon et les chevaux sont beaucoup plus tourmentés par la longueur de la route que par la charge qu'ils voiturent après eux.

Si les postes étoient servies par une administration, l'on pourroit régler les chevaux à 20 sols, et laisser le salaire du guide à 10 sols : au lieu de 50 sols, l'administration recevroit pour faire pratiquer le même chemin, 4 liv., et le guide 20 sols. La dépense du

voyageur est diminuée de 20 sols par poste, et le même ouvrage à-peu-près est payé cependant 30 sols de plus, sans s'occuper de l'augmentation du salaire du postillon qui se trouve doublé de droit.

Au premier apperçu l'on est porté à croire que l'administration gagneroit 30 sols par poste au-delà des bénéfices que les maîtres de poste sont censés faire aujourd'hui ; mais je les réduis sur-le-champ à 15 sols, y compris même les droits que les voyageurs devroient pour passage, et que je laisse à la charge de l'administration, puisqu'elle fait ici les bénéfices.

Ce revenu seroit immense : en supposant que le service général des postes puisse se faire en France par 8000 chevaux, et que le quart seulement de ces chevaux soit perpétuellement en activité, il s'ensuivroit que dans tout le royaume il se courroit 20,000 postes par jour, qui présentent un bénéfice de 15,000 liv., ce qui fait par an 5,475000. Cependant on a beaucoup réduit les bénéfices ; on a diminué la dépense des voyageurs, on a augmenté le salaire des ouvriers, on a conservé des chevaux et des fourrages à l'agriculture, on a maintenu les postillons dans le devoir, puisque par-tout ils ne pourroient servir dans ce métier que la même administration : les chefs distribués de poste en poste et perpétuellement en ambulance, feroient servir exactement le public, en veillant à la conservation des

chevaux, et en empêchant qu'on ne les tue par des surcharges ; les frais de la poste aux lettres seroient diminués de moitié : voilà des avantages pour tout le monde ; voilà des économies pour les particuliers ; voilà une contribution volontaire qui fournit d'une part au revenu public, et qui diminue la dépense de l'autre ; voilà un service bien assuré, et qui ne laisse plus les citoyens dans une dépendance fâcheuse: car on ne dépend plus de personne, quand on dépend de la volonté générale.

J'ai laissé de côté les bénéfices qui pourroient encore avoir lieu sur *le moins de chevaux*, comme cela se pratique aujourd'hui, bénéfices qui, en augmentant les avantages des maîtres de poste, tournent dans la même égalité à l'avantage des voyageurs.

Mais une masse générale de profits plus considérable encore, c'est de pouvoir faire faire dans le royaume tout le service des postes avec beaucoup moins de chevaux ; ces deux sortes de bénéfices réunis représenteroient bientôt au-delà de la valeur des chevaux et des harnois, qui, dans une pareille entreprise, sont forcément un fonds perdu (1).

---

(1) L'on peut encore placer au nombre des bénéfices les fumiers, qui ne laisseroient pas que de procurer de grands avantages. L'administration générale des postes pourroit mieux faire encore : ce seroit de planter des

V. *Administration pour la police des domestiques, des ouvriers : bureaux d'aviseur.* Cette administration est nécessaire dans un grand royaume dont les habitans sont devenus libres, et qui ne doivent plus être livrés à la merci de leurs domestiques. La liberté n'est pas l'oubli des devoirs ; la liberté en impose au contraire la pratique la plus absolue, et ici une sage administration peut les rappeler tous et au maître et au serviteur.

Les domestiques forment une portion considérable des habitans de cet empire : si la société entière doit s'occuper du sort de chaque individu, elle doit à plus forte raison porter son attention sur celui d'une classe nombreuse, dont on peut aujourd'hui réveiller l'existence pour la faire tourner à l'avantage réciproque des maîtres et des serviteurs.

Les domestiques des deux genres n'étant soumis jusqu'à présent à aucune espèce de discipline particulière, ayant moins d'éducation, moins de mœurs, moins de principes que le commun des citoyens, sont regardés avec quelque raison comme la classe la moins honorable de la société. Quelques-uns

---

prairies artificielles que l'on entretiendroit avec ces fumiers; et l'on donneroit ainsi, dans tous les lieux du royaume, des exemples qui produiroient l'amélioration de l'agriculture.

cependant se sont rendus recommandables par leurs bonnes mœurs ; mais en général, qu'on me pardonne de le dire, ils rassemblent beaucoup de vices : jeunes, ils vivent dans la débauche et dans l'insouciance : vieux, ils tombent dans la profonde misère, et souvent après y avoir précipité leurs maîtres. Alors ils peuplent les hôpitaux ; ils absorbent les charités, et dessèchent avec trop de disproportion les sources de la bienfaisance publique.

Il est nécessaire de restreindre l'indépendance des domestiques, de les assujettir à une police générale, d'y faire concourir leur intérêt personnel, celui des maîtres, et de suppléer au défaut des principes moraux, dont la semence n'a pu être répandue sur l'éducation de ces hommes, par une discipline sûre, exacte et facile à maintenir. Peut-on douter de cette nécessité, quand on considère que la vie des citoyens, la fortune et l'honneur des familles sont, à certains égards, à la merci des serviteurs. Aurions-nous donc conquis notre liberté publique sur les tyrans de la terre, pour sacrifier notre liberté particulière à ceux qui s'engagent à nous servir pour de l'argent ? Il est passé en proverbe que les plus grands et les plus dangereux ennemis des citoyens sont leurs domestiques. En Angleterre, ce pays où est née la liberté, les crimes des domestiques sont réputés crimes de *petite trahison*, aussi y sont-ils exactement surveillés et assujettis à une police vigilante.

Je ne parlerai pas seulement ici des domestiques des villes, qui ajoutent trop souvent aux maux que je viens de présenter, de pervertir par leurs mœurs dépravées les enfans de famille, de détruire dans un instant l'effet des leçons précieuses qu'une mère sage a données avec persévérance à ses enfans : les abus de la *gente domestique* se multiplient funestement dans les campagnes ; l'agriculture, cette mère commune des hommes, en faveur de laquelle il est permis aujourd'hui d'élever la voix, en souffre les effets les plus funestes.

Le cultivateur est plus souvent amodiateur que propriétaire ; car les propriétaires ont la folie de laisser en d'autres mains le soin de leurs héritages : ils préfèrent pour la plupart le honteux repos des villes ou plutôt la fatigue des villes, au doux plaisir qu'ils trouveroient à cultiver leurs champs. Pour en revenir aux cultivateurs, combien il en est de ruinés par la négligence ou par l'indocilité de leurs serviteurs ? un délit causé par des bestiaux, dans un héritage ou dans un bois, suffit pour détruire la fortune d'un laboureur. Son voisin témoin de son malheur, s'en inquiète, il s'en afflige, il redoute l'art utile qu'il avoit embrassé et qui peut cependant causer sa ruine; le découragement succède et l'agriculture périt par le défaut d'entrepreneurs.

Chez un autre, les domestiques menaceront de quitter la maison, dans le temps où ils verront que

l'on a le plus besoin de leurs bras, et ils font la loi à ceux de qui cependant ils devroient la recevoir.

Ailleurs, un serviteur décrie la famille qu'il vient de quitter, il attaque son crédit, tandis que le maître patient ou trop dangereusement foible garde le silence sur tous les motifs qui l'ont porté à renvoyer son serviteur; ce n'est plus là la liberté.

Une bonne police pourroit ramener promptement cette classe d'hommes à leurs devoirs : peu-à-peu elle s'ennobliroit, elle s'épureroit et les serviteurs aujourd'hui si abjects dans l'opinion pour la plupart, deviendroient promptement des hommes dignes de la confiance et de l'estime.

L'on pourroit écrire un livre en morale sur cette matière; mais je n'entends donner que des légers apperçus sur une loi qui bien que fiscale, seroit accueillie de tous les citoyens, puisqu'elle fourniroit les moyens d'avoir de bons et de fidèles serviteurs, desquels l'administration seroit, pour ainsi dire garante : on achetera toujours à bon marché la sûreté et les qualités dans les domestiques, la paix et l'économie pour l'intérieur de sa maison.

La sévérité d'une police générale dégoûtera sans doute du service une partie des domestiques des villes; mais leur retraite opérera un grand bien pour les campagnes, en restituant à l'agriculture des bras qui lui sont nécessaires et qu'elle ne cesse de réclamer.

La loi que je propose auroit donc pour objet d'interdire à tous les maîtres de donner aucun certificat à leurs domestiques ; de les obliger de faire leur déclaration dans les différentes municipalités, lesquelles seroient tenues de les faire parvenir dans les municipalités où le domestique voudroit chercher ce qu'on appelle encore une *condition* ; de sorte que le serviteur seroit suivi, par-tout où il iroit, de toutes les indications qui auroient été recueillies sur son compte, tant à l'égard de ses talens que de ses mœurs. Je voudrois, par une conséquence naturelle, que tous les citoyens, pour leur propre sûreté, ne pussent appeler chez eux un serviteur qu'en vertu d'un *mandement* de la municipalité, qui seroit à même de fournir une liste de domestiques plus ou moins habiles, et que les domestiques fussent tenus, en quittant une place, de s'adresser de même à la municipalité, qui seroit à portée aussi de leur indiquer plusieurs maisons où ils pourroient se présenter.

Ces mandemens seroient payés et par les maîtres et par les serviteurs, d'une manière proportionnée aux fonctions auxquelles seroient appelés les domestiques, en ménageant extrêmement ceux destinés à la culture de la terre, et ceux aussi qui ne pourroient être réputés domestiques de luxe.

Trois millions (hommes et femmes) au moins, forment la classe des domestiques qui correspondent

à trois millions de citoyens qui les emploient. Les changemens des domestiques sont très-multipliés, au moyen de quoi l'impôt indirect qui atteindroit avec quelque proportion la classe la plus riche des citoyens, pourroit produire près de dix millions, sur lesquels on pourroit ménager facilement quelque léger traitement aux bons serviteurs âgés ou infirmes.

Cette espérance, unie à la sévérité d'une loi sage, établiroit l'émulation, les bonnes mœurs, et relèveroit cette classe de la société qui n'est devenue abjecte et dans l'opinion et souvent aussi par le fait, que parce que les lois ont négligé de s'occuper de son existence.

Le même établissement pourroit comprendre la classe de tous les ouvriers qui voyagent de ville en ville pour pouvoir perfectionner leurs talens ; ils seroient même assurés de ne rester jamais sans occupation, et par-là vous conservez les mœurs, qui ne s'altèrent le plus souvent que par l'effet de l'oisiveté.

Il faudroit encore réunir à cette administration les moyens de pouvoir indiquer à ceux qui ne sont ni domestiques ni ouvriers, mais qui possèdent d'autres talens, des facilités pour les exercer. Que de citoyens périssent de misère ou de désespoir faute d'avoir les moyens de se faire connoître et de tirer avantage de leur aptitude ! J'en connois plusieurs.... Eh ! quel est celui qui ne payeroit pas volontiers et gracieusement une légère contribution à la chose publique, quand elle s'empresseroit de lui procurer l'occupa-

tion à laquelle il est propre ; voilà encore une nouvelle augmentation de fortune publique, puisée dans la bienfaisance : voilà un systême qui n'offense point la liberté, puisque la liberté n'est autre chose qu'obéissance aux lois ; voilà des préservatifs contre l'intrigue, qui dans la dernière classe des hommes ou dans la première, aiguisent les passions et détruisent les vertus.

VI. *Bureau d'assurance contre la mortalité des bestiaux.* Il sera question, dans cet article, Messieurs, de conserver la moitié de la fortune publique. Vous savez depuis long-temps que la première richesse de l'empire existe dans son agriculture et que sans bestiaux il n'y a point d'agriculture; les bestiaux cultivent la terre et en tirent leur nourriture pour lui rendre ensuite au-delà de ce qu'ils en ont reçu.

Lorsque des épizooties ont désolé quelques climats, la culture y est forcément négligée puisque tous les moyens lui sont enlevés : le laboureur ne redoute rien au-delà comme de voir périr ses bestiaux, et il payeroit beaucoup pour être exempt d'une pareille inquiétude ; l'on peut donc l'en sauver et assurer sa fortune mobiliaire, en économisant la fortune publique ou pour mieux dire, en l'augmentant.

Lorsque l'agriculture sera garantie de tous les échecs qui l'appauvrissent ; lorsque les productions de la terre seront assurées pour ceux qui la cultivent, lorsque les bestiaux, qui accroissent son abondance seront

défendus par les soins d'une sage administration, de toutes les épidémies qui les tuent, n'en doutez pas, Messieurs, vous aurez aussi une grande, une immense richesse industrielle. Des atteliers de tous les genres s'établiront d'eux-mêmes quand l'aliment premier qui donne la vie à tous les ressorts ne manquera plus.

Il faudroit donc établir dans tous les districts plusieurs artistes-vétérinaires qui soigneroient tous les bestiaux sans distinction, et qui se réuniroient dans les climats infectés pour multiplier les soins : tous les bestiaux destinés au travail comme à la nourriture des hommes pourroient être assurés par l'administration : il seroit payé par les propriétaires une légère contribution, sur le prix de laquelle la valeur des bestiaux qui périroient seroit réglée invariablement.

Il seroit dangereux pour l'intérêt de l'administration d'assurer les bestiaux qui ne sont pas destinés en dernier résultat à la nourriture des hommes, parce qu'il faut craindre avec un grand soin d'éveiller la cupidité et la mauvaise-foi. Le propriétaire d'un mauvais cheval n'auroit pas quelquefois honte de le faire périr pour s'en procurer un autre ; il n'en est pas de même d'un bœuf, d'une vache, d'un mouton que le propriétaire a plus d'avantage de conserver avec soin pour les mettre dans le commerce ordinaire ou dans le commerce des bouche-

ries, dont les bénéfices sont plus considérables quand le bétail a acquis la qualité convenable.

On possède en France de nombreux troupeaux ; aucun laboureur n'hésiteroit de payer un sol par mouton ou brebis, 10 sols par vache, 15 sols par bœuf, pour être assuré que dans un cas d'accident on lui rendra la valeur de ses bestiaux ; et cette contribution, qui ne porteroit pas sur les chevaux, (qui cependant seroient soignés par les mêmes artistes vétérinaires) cette contribution, dis-je, s'éléveroit à près de 20 millions, sur lesquels j'ai défalqué avec beaucoup de latitude tous les évènemens que l'administration pourroit courir, ainsi que les rétributions qui seroient dues aux artistes vétérinaires (1).

Je ne fais pas valoir ici l'intérêt qu'il y auroit de procurer des états à 3000 citoyens, cependant il mérite aussi quelque considération ; mais je présente cet intérêt public qui résulteroit de l'émulation avec laquelle chacun s'empresseroit de porter ses spéculations du côté des troupeaux, qui deviendroient une richesse à l'abri de tous les évènemens.

Ici, je ne puis trop le répéter, la contribution serviroit à défendre la fortune des citoyens ; elle atteindroit aussi dans une juste proportion cette autre for-

(1) Une autre économie seroit de charger les artistes vétérinaires de ce travail mécanique des postes dont j'ai parlé.

une mobiliaire qui ne doit pas plus échapper à l'impôt que l'argent ; enfin elle reporteroit la richesse dans la maison de celui qui l'auroit perdue, et l'administration publique s'acquitteroit d'une dette purement sociale.

J'ajoute deux nouveaux moyens qui tiennent au développement du caractère que doit avoir aujourd'hui le citoyen françois ; c'est de ne plus redouter à un certain point la dépendance qui porte atteinte en quelque sorte au germe de la liberté ; c'est encore de n'être plus asservi à ces superstitions, à ces idolatries (1), qui écartent les peuples de la vérité, et qui les détournent de la pureté du culte de notre religion. Ici je demanderai si les Romains étoient vraiment libres ? Je ne l'ai jamais pensé, parce que ce peuple, tout fier qu'il étoit, avoit ses superstitions, comme le chant et le vol des oiseaux, ses augures, les entrailles des victimes, et tant de misères de ce genre qui l'assujettissoient. François, relevez-vous.... l'idolatrie n'est pas le culte ; je dirai de même que les juges ne sont pas la justice, que les prêtres ne sont pas la religion, que la confession n'est pas la pénitence (2).

(1) Les habitans des campagnes ont leurs superstitions à l'égard de leurs troupeaux : tout doit tendre à faire écarter des erreurs funestes qui entretiennent les esprits dans une foiblesse fatale au développement de la raison.

(2) Contrition, ou repentir.

Législateurs, entendez-moi : les lois nouvelles que vous donnez doivent, dans leur système, avoir principalement pour objet de décider la morale de la nation.

VII. Entreprendre *l'éducation de la jeunesse dans tous les collèges*. Je n'entends donner aucune idée sur le système de l'éducation ; il faut sur cette partie difficile, qui tiendra à notre constitution, beaucoup plus de lumières que je n'en ai ; mais en attendant le développement de ce plan d'éducation publique, je dois prévoir que la nation se conservera l'administration générale de tous les collèges ; que l'institution de la jeunesse y sera formée avec tant de soin, que nulle éducation particulière ne pourra lui être préférée ; que les étrangers viendront d'abord s'instruire avec nos enfans de toutes nos sciences; mais aussi qu'ils viendront étudier la doctrine de la morale positive, dela morale politique, de l'administration, et particulièrement apprendre cette nouvelle langue des lois et de la liberté.

Il sera décrété ce plan d'éducation nationale, si difficile, si nécessaire, et que tous les citoyens demandent avec une telle impatience : l'assemblée s'y est engagée ; elle doit terminer ses honorables travaux par cette institution pieuse. Pourroit-on se plaindre de voir constituer un impôt, qui auroit pour objet d'élever de dignes citoyens à la patrie? de faire régénérer la morale publique, d'obtenir le respect dû aux lois? non, sans doute. Cette contribution, vraiment pa-

triotique, devroit être divisée et répartie, non en raison des avantages particuliers qu'elle offriroit à chaque père de famille, mais en raison de la masse des autres contributions qu'il payeroit déja, en observant cependant une mesure inverse par rapport au nombre d'enfans qu'il auroit donné à la patrie.

Ici l'on pourroit penser que je propose une mesure injuste ; mais quand l'on considère que l'institution de la jeunesse tient au culte de la religion, elle devient aux regards de tout le monde un établissement national, qui doit être payé comme tout autre, par la fortune publique : or, la fortune publique est le résultat des contributions levées sur les fortunes particulières dans des proportions convenables. Donc l'éducation de la jeunesse doit être payée par tous ceux assujettis déja à d'autres contributions ; et dans cet ordre de choses, il se trouveroit des habitans de cet empire, qui ne seroient point, ou presque point assujettis à cette taxe nationale: ce qui seroit équitable.

Vous promettez au peuple l'établissement le plus utile, le seul qui puisse répandre la lumière, le seul qui puisse former les mœurs en appliquant de bonne heure les enfans à l'étude et à tous les exercices qui pourront développer aussi leurs facultés physiques ; vous jouirez, dans la possession d'une jeunesse instruite, brillante, sage et courageuse ; vous peuplerez vos campagnes, vos atteliers, vos armées, vos flottes de citoyens exercés à la fatigue, constans

dans

dans leurs entreprises, ardens pour la gloire de leur patrie, observateurs des lois et amoureux de la liberté : ce sont des avantages qui intéressent tous les citoyens, et ils s'empresseront sans doute d'offrir à la patrie ce tribut qui sera nécessaire pour assurer un si haut degré de bonheur public, et pour eux-mêmes, une nouvelle existence dans la postérité par celle de leurs enfans.

VIII. *Se charger de l'administration des biens des mineurs et des faillis.* Ici j'offre à la nation un nouveau revenu public dans le résultat de la bienfaisance particulière qu'elle pourra procurer ; je ne dirai rien d'extraordinaire, lorsque j'assurerai que les biens des mineurs sont pour la plupart si mal gérés, que loin de faire des économies pour eux, souvent on les a ruinés avant qu'ils ne soient arrivés à leur majorité, ou tout au moins leurs propriétés sont détériorées, ou bien encore la négligence des tuteurs à acquitter soit des dettes exigibles, soit des arrérages de rentes, aura augmenté l'embarras de la fortune de ces enfans qui, par cela même qu'ils ont perdu leurs pères, devroient être plus essentiellement recommandés à la protection publique. L'on peut m'opposer que les tuteurs sont responsables ; mais qu'est la responsabilité, lorsqu'une fortune entière est dégradée ? lorsque le tuteur a vu dépérir la sienne par l'effet de la même insouciance ? Qu'est la responsabilité quand il faut l'exercer en justice ? Alors ce sont les gens d'affaires

qui finissent par se partager le reste de la fortune de ces enfans malheureux. Le tiers des procès prend naissance dans des actions contre les tuteurs, soit pour comptes à rendre, soit pour détériorations, soit pour garantie, à raison de quelques mauvais placemens qu'ils ont faits.

Au contraire, si l'administration étoit chargée de soigner les biens et les personnes des mineurs (en laissant aux proches parens cependant le droit de conseil,) il en résulteroit beaucoup d'avantages pour les mineurs. 1°. Si, pour conserver ou pour améliorer la fortune qu'il s'agit de régir, il est nécessaire de faire certaines avances pour acquitter promptement des créanciers qui se présentent comme opposans aux scellés avec des vues hostiles, l'administration, après avoir pris une exacte connoissance de l'état de cette fortune, pourroit sur-le-champ rompre leurs mesures, en fesant un si digne usage du papier national qu'elle se créera, et qui sera toujours dans ses mains une source d'abondance pour venir au secours des citoyens. 2°. Elle pourra de même terminer ces contestations de tous les genres qui tenoient leur source de l'oppression dont on avoit l'espérance d'accabler toujours les foibles, oppression qui, malgré les pieuses intentions et toutes les diligences des bons tuteurs, finissoit par absorber la fortune de leurs pupilles. 3°. Lorsqu'un père de famille va payer la dette de l'humanité, sa dernière sollicitude, ses derniers regards se portent sur le sort

de ses enfans, dont la mort va le séparer: et c'est dans une profonde douleur qu'il s'écrie . . . que vont-ils devenir ! . . . Honorable citoyen, calme tes alarmes ; descends avec plus de paix et plus de courage dans le tombeau ; la patrie que tu as bien servie va devenir la mère adoptrice de tes enfans ; elle soignera leur jeunesse, et elle leur maintiendra le fruit de tes économies pour leur conserver par plus d'un bienfait la pieuse mémoire de leur père.

Ce que j'ai dit des mineurs peut se rapporter en partie aux faillis, comme ce que je vais dire de ceux-ci aura aussi quelques rapports avec l'intérêt des premiers.

A-t-on jamais vu une faillite, sans voir aussi tous les gens d'affaires, qui n'étoient appellés que pour régler l'intérêt des créanciers, s'unir comme d'intelligence pour se partager les débris de la fortune du citoyen qui a été malheureux dans ses entreprises : les directions ne se terminent que lorsqu'il ne reste plus rien à piller au profit de la cohorte des procureurs, des huissiers, des greffiers, et souvent même des syndics.

Cependant, si les biens du citoyen forcé de déposer son bilan, souvent par l'effet d'un engorgement de paiemens qu'il n'a pas pu prévoir, souvent par des malheurs profonds dont il ne doit pas de compte ; si ses biens avoient été sagement administrés, les créanciers auroient été payés et on lui auroit conservé, pour lui et pour sa famille, le misérable

reste de sa fortune qui n'étoit pas divisible, ainsi que celle de ses créanciers, entre des mains impures et pleines d'iniquité (1).

L'administration publique, en se chargeant de régir les biens des mineurs et les biens des faillis, conserveroit donc les propriétés de plusieurs citoyens ; elle les défendroit de ces calamités qui les ont constamment absorbées, et elle pourroit, sans scrupule, lever une légère indemnité qui seroit infiniment moindre que les sommes énormes que vampirent scandaleusement les gens d'affaires qui tous n'ont pas honte de donner modestement à ce qu'ils se partagent, le nom de *droits* ou d'*honoraires*.

IX. Etablir *un bureau d'assurance pour la subsistance des vieillards et des impotens*. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de chercher à intéresser ici l'humanité pure qui vous fait aimer la liberté ; il ne faudra

(1) Je dois rendre cependant cette justice, que parmi les anciens procureurs il y avoit, à Dijon sur-tout, des citoyens recommandables et dignes de la confiance générale, par les soins désintéressés qu'ils apportoient à ménager les fortunes et à concilier les intérêts des plaideurs. Ils n'ont pas besoin d'être nommés ; et je les prie de croire que si je suis forcé de généraliser mes idées, tout le monde fera avec moi cette exception honorable.

Il est une distinction d'un autre genre, c'est que les abus de l'ancien régime ne se reproduiront pas, et que les citoyens ne seront plus les victimes des formes ou des intentions.

que vous présenter les moyens de secourir les vieillards et les impotens, pour vous faire goûter la mesure que je vais vous proposer. Dites aux citoyens qui n'ont pas de propriétés, et qui, par cette raison, sont si près de l'appauvrissement; dites-leur à tous : « La Patrie va vous créer une propriété sur » le trésor national : elle ne vous demande qu'une » légère portion dans vos économies ; elle fera » valoir ce tribut volontaire pour vous le rendre » avec usure, lorsque le poids de vos années aura » attiédi la force de vos bras ; elle vous remettra » à l'époque de votre vieillesse, *vingt fois* chaque » année, ce que vous aurez déposé dans son trésor ; » elle vous fera les mêmes avantages, si des mala- » dies ou des accidens vous ont ôté vos forces et » vous ont jeté dans un état d'impotence : la patrie » veut vous attacher à elle, ou plutôt elle veut que » les pauvres aient leur patrie comme les riches, elle » veut détruire la mendicité qui accable si souvent » le grand âge et qui déshonore notre pays. Citoyens » qui avez avancé votre carrière en arrosant la terre » de votre sueur, il est temps, prenez quelque re- » pos; possédez tranquillement le petit domaine que » vous allez vous constituer sur le trésor public ; » soyez plus honorés en raison de cette propriété et » des économies que vous pourrez encore faire; soyez » plus respectés de vos enfans et que les maux de » l'âge avancé soient enfin un peu adoucis pour vous».

L'administration publique, en se créant par le système que je propose un revenu immense, établiroit l'esprit d'économie parmi les citoyens qui, isolément, ne savent ni ne peuvent faire fructifier leurs petites épargnes : elle créeroit aussi dans la classe la plus indigente un caractère de liberté qui seroit le fruit du travail et de la modestie. Les hommes courbés sous le poids des fatigues mercenaires, loin de pouvoir se consoler dans l'espérance d'une existence moins dure, redoutent l'avenir bien plus qu'ils ne se plaignent du présent : ils se disent dans une affliction profonde : « que deviendrons-nous, » lorsque nos forces nous auront abandonnés ? » que deviendrons-nous, sur-tout, si nos enfans qui » vont être les maîtres, sont ingrats et injustes ? » Hélas ! nous périrons de maladie, de désespoir » et de misère ; ... cependant nous aurions mérité de » trouver quelque repos sur la fin de nos années ». Citoyens, vous dis-je ; calmez vos inquiétudes, réunissez aujourd'hui vos épargnes quelques médiocres qu'elles puissent être ; déposez dans le trésor national tout ce qu'il vous sera possible de réserver, d'après votre entretien et d'après votre nourriture : la maladie ou la vieillesse vous enlevera quelque jour les forces et l'existence physique, mais la patrie pourra vous rendre dans une seule année *vingt fois* le tribut que vous lui aurez offert ; habitués à vivre avec modestie, vous trouverez au-delà de

votre existence dans le tribut que l'état vous paiera à son tour : vous ne dépendrez point de vos enfans, l'administration vous conserve par-là votre liberté selon les lois de la nature ; vos enfans dépendront encore de vous ; et soit par intérêt soit par piété, ils continueront à vous rendre tous les devoirs qui vous sont dus ; alors vous aurez aussi une patrie qui méritera votre fidélité, vous aurez une patrie qui tiendra dans ses mains tous les moyens d'instituer envers elle le devoir d'un culte d'autant plus pieux qu'il sera constamment l'hommage de la reconnoissance (1).

Tel est en partie, Messieurs, le système que je propose pour l'impôt indirect (2) : dans son détail et dans tous ses rapports, il ne présente plus de contrainte ; il conserve la liberté dans sa pureté, et il offre à tous les citoyens plusieurs moyens de prospérité et de bienfaisance nationale. *Bienfaisance nationale!*... L'ai-je dit?... Mais ce seroit au moins sans y comprendre le dernier objet : car il est inhumain, dans l'état de société, d'être obligé de faire, pour ainsi dire, un monopole sur les profits ou sur les économies de l'industrie et du travail purement matériel, pour assurer la subsistance de ceux-là qui ont constamment fourni, trois fois par jour à la société, la valeur réelle de cette même subsistance ; mais telle est

(1) J'ai fait tout le calcul explicatif du plan.

(2) Il pourroit occuper beaucoup de citoyens à qui la révolution fait perdre leur état.

l'injustice !... telle est la misère de nos moyens actuels : aussi j'en appelle à des temps plus heureux pour voir constituer pour le peuple un état de bonheur qu'il ne sera plus contraint d'acheter par la privation de quelques besoins.

Je vois encore beaucoup d'établissemens publics aussi nécessaires à notre existence morale et physique, que ceux que je viens de proposer ; mais je ne les indiquerai que lorsque la philosophie publique sera sortie de son état de minorité ; que lorsque les hommes pourront se communiquer d'autres pensées, sans être comme obligés de se couvrir le visage d'un voile.

X. *Sur les droits d'entrée aux villes.* (1) Ce n'est plus avec la possibilité des subsides que je propose, qu'il faut recourir désormais à la confirmation des droits d'entrées aux villes : tout ce qui tient à notre constitution, tout ce qui se rapproche matériellement de la liberté, tout ce qui s'identifie avec la morale, doit nous faire rejeter une contribution dont le système a été inventé par les véritables ennemis de la société.

(1) Ici je répéterai ce que j'ai dit dans les différens comités réunis sur *les droits d'entrée aux villes.* La suppression en a été décrétée presque sans discussion, et l'on voudroit faire considérer cette mesure comme un acte de faveur pour les villes : je crois qu'il est nécessaire de démontrer qu'elle n'est que de justice rigoureuse.

Peut-être je confondrai ici toutes mes idées, et je les donnerai sans ordre : mais je demande toujours quelque attention. J'ai toujours été l'ennemi moral des droits d'entrée aux villes, je les ai toujours considérés comme les entraves les plus funestes à la prospérité du commerce, comme l'inquiétude la plus homicide de toute intelligence, et comme l'immense tombeau de toute industrie : comment voulez-vous, Messieurs, que l'on ose lutter contre la chance des droits d'entrée aux villes ? car enfin c'est une chance. L'entrepreneur prudent et sage ne veut pas, ne doit pas exposer sa marchandise à un enchérissement qui peut retomber sur lui : de-là moins de concurrence entre les vendeurs, de-là plus de cherté sur les provisions des villes et par conséquent une mesure en quelque sorte injuste sur le prix des productions que l'on y débite.

Encore si cette contribution, sur les matières de tout genre qui entrent dans les villes, avoit produit un revenu réel au trésor de l'Etat ! mais point du tout ; et ce que je vais dire tient peut-être à la racine quarrée de la question : cette contribution n'a jamais été que l'équivalent de toutes celles dont on soulageoit les villes. L'administration ancienne avoit pour objet, par ces voies insidieuses et ombragées, de rétablir l'équilibre qu'elle avoit rompu à l'aspect de tout le monde en faveur des villes : mais aujourd'hui que les citoyens des capitales sont appelés par

l'égalité des droits à la contribution publique, on ne peut plus les imposer de nouveau indirectement, on ne peut plus les appeler une seconde fois à la contribution qu'ils sont convenus d'acquitter comme les citoyens des autres lieux. Il en étoit des villes comme de l'ancienne Bretagne, qui n'étoit point assujettie à la gabelle, et à qui l'on faisoit cependant payer le montant de cette contribution odieuse, sous une autre dénomination, ou par addition aux autres contributions. Aujourd'hui les habitans de cette contrée ne peuvent guère espérer de diminution sur leurs autres impositions, tandis que les autres départemens de l'empire, que l'on vient de délivrer de la gabelle, doivent nécessairement s'attendre à voir augmenter les leurs.

Ceci est une comparaison ou un rapprochement qui peut beaucoup aider à se décider sur la question ; mais j'y reviens plus directement, n'entendant pas l'abandonner qu'après l'avoir un peu discutée. Les droits d'entrée aux villes sont inhumains et injustes ; ils ont toujours été assis plus particulièrement sur les comestibles : et certes ! la nourriture des hommes, et sur-tout des hommes qui l'achètent par le travail, quelque lieu qu'ils habitent, ne doit supporter en augmentation que la différence qu'occasionne le transport, et celle aussi qui doit être le salaire de l'entrepreneur qui s'en charge ; de même que l'eau est équipondérante dans son sys-

têmе de pression, les comestibles doivent prendre par-tout le même niveau, et ne doivent différer que dans la proportion des vagues des fleuves à leur embouchure, aux vagues des mêmes fleuves dans leur cours, qui bien qu'elles présentent des lames plus élevées, ont cependant pour bases le même plan : voilà ce qui est pour la liberté et pour la justice ; voici ce qui est pour la morale et pour l'intérêt public.

Dans tout système d'imposition, il faut singulièrement se garder de donner aux mœurs une occasion de se vicier ; il faut que les lois portées, soit en forme gracieuse, soit en forme rigoureuse, défendent le peuple de toute corruption : or, les droits des entrées aux villes éveillent au contraire continuellement la fraude ; ils habituent les hommes à ne point respecter les lois ; ils sont une occasion continuelle de se jouer de leur volonté, et leur infraction même devient une sorte d'industrie qui détruit celle du citoyen honnête qui a voulu acquitter scrupuleusement l'impôt ; souvent même cette fraude s'est faite, et se fait encore, en présentant au public une liqueur contrefaite et empoisonnée qui détruit la vie des hommes. Certes ! ces considérations tiennent à l'intérêt public, je pense, et il appartient au génie administratif de les faire prévaloir.

Il sera facile d'indiquer d'autres rapports qui ont aussi leur mesure d'importance.

Les frais de perception sont une autre taxe pour

le peuple ou sur sa vie matérielle ; d'autre part une multitude de citoyens, occupés à cette perception inquisitoriale, traînent une existence stérile et presque honteuse, tandis qu'ils devroient avoir dans la société des professions productives. Est-ce l'état d'un citoyen, que d'être perpétuellement en guerre ouverte avec les autres hommes ? Cette occupation n'est qu'une perverse fainéantise : et n'est-elle pas aussi une occasion continuelle de délits ? Car on ne peut pas douter que, parmi ceux qui réussissent à commettre la fraude, beaucoup ne soient aidés par les percepteurs eux-mêmes ; ainsi très-souvent par l'effet de ce système totalement immoral, le peuple, qui paye une contribution extrêmement onéreuse, ne l'acquitte qu'au profit de ceux qui ont commis une prévarication très-grave.

Enfin, je dis que si le système des droits d'entrée aux villes pouvoit se soutenir, il faudroit ne plus considérer celui de notre liberté que comme une espérance, et même ne l'envisager que comme un songe qui fuiroit loin de nous et qui ne nous laisseroit plus que le vuide d'une réclamation perpétuelle et inutile.

XI. *Autre question sur le même objet.* Il est vrai qu'en supprimant les droits d'entrée aux villes, il faut pourvoir d'une autre manière aux dépenses qu'elles exigent. Mais en premier ordre, un supplément de contribution directe sur les habitans des

villes, une addition aux contributions *personnelles*, *facultatives*, *mobiliaires* ou *volontaires*, comme on voudra les nommer, pourra toujours y suffire d'une manière moins fâcheuse et avec plus d'économie, puisque la perception aux entrées des villes, sous quelque dénomination qu'on la connoisse, est infiniment coûteuse au peuple.

D'autre part, cette addition aux contributions directes diminuera les obstacles qui repousseront toujours beaucoup trop de citoyens de l'éligibilité. Ce sera une réparation à la justice et à la liberté, qui ont été et l'une et l'autre offensées, comme je l'ai écris, par le décret du marc d'argent.

Mais c'est aussi une grande question, que celle de savoir si les dépenses pour l'entretien des villes ne regardent point la nation entière : presque toutes les opinions s'accordent sur ce point, et généralement l'on considère que les villes doivent y pourvoir chacune à leur égard.

Je ne serai point suspect en proposant une opinion totalement opposée : j'ai assez prouvé que j'étois beaucoup plus attaché aux intérêts des habitans des campagnes qu'aux intérêts de ceux des villes et que j'étois l'un des zélés partisans des cultivateurs. Cependant en voulant préférer les intérêts des uns à ceux des autres, nous ne devons jamais nous écarter des principes de la justice. Je vais parler sans doute contre l'opinion générale ; mais je demande à être entendu

avant d'être jugé ; on ne peut plus refuser aujourd'hui cet avantage.

J'ai toujours pensé que les villes et les campagnes existoient les unes par les autres. Les campagnes produisent les matières premières ; les villes les font fabriquer : les campagnes possèdent le tronc et les racines de l'arbre ; les branches, les feuillages, la coupe et ses décorations appartiennent, pour ainsi dire, aux villes. Si les hommes étoient restés isolés, vous auriez peu de fabriques, très-peu d'artistes et beaucoup moins de ces grands atteliers qui défendent une nation d'être tributaire de ses voisins. La réunion des hommes a produit la réunion des lumières ; l'exemple irrite l'émulation, elle forme l'intelligence et produit vraiment l'industrie : il ne faut pas perdre de vue que c'est la masse d'industrie d'une nation qui soutient le combat que les peuples se livrent pétuellement, en cherchant à décider réciproquement leurs passions, leurs goûts, leurs caprices. En France sur-tout, où le caractère national n'est pas encore déterminé, où nous aurons long-temps de la légéreté et l'amour des hochets ; en France, nous avons plus besoin de soutenir les atteliers de tous les genres, afin de ne pas laisser accroître à notre désavantage la balance du commerce, qui est un poison lent qui finit par tuer l'existence et la force effective d'un peuple.

Ici se place naturellement, Messieurs, une réflexion qui m'est très-souvent venue à la pensée ;

c'est qu'une nation très-peuplée, qui est en correspondance commerciale avec une nation moins peuplée (si l'industrie toutefois est à-peu-près la même chez les deux peuples) ; c'est, dis-je, que la première offre toujours, en raison de la majorité de sa population, beaucoup d'avantage à la seconde sur la balance du commerce : ceci est très-sensible. La nation plus peuplée a nécessairement plus de besoins que la nation qui est moins peuplée ; et quand le commerce n'auroit lieu d'abord que par les échanges purement matériels, alors que les échanges se sont balancés par eux-mêmes, il faut que la nation plus peuplée qui n'a pas pu, par le seul mécanisme des échanges, satisfaire ses goûts et ses besoins ; il faut, dis-je, qu'elle paie en *écus* ce qu'elle ne peut plus payer en industrie ; ainsi par exemple, en luttant avec la nation angloise, tant qu'elle n'aura pas besoin de recourir à la nation françoise pour obtenir les matières premières, celle-ci sera toujours débitrice d'une solde qui, d'une part mine réellement nos capitaux, puisqu'il faut *payer* ce que l'on doit, et qui les diminue de l'autre par la fiction des *changes*, qui se réduit en réalité.

C'est pour cela qu'il faut qu'une nation très-peuplée soit infiniment laborieuse, et du côté de la culture de la terre, qui est toujours la richesse essentielle d'un empire, et du côté de l'industrie puisque toutes deux, en satisfaisant à nos propres besoins,

peuvent seules nous défendre de l'appauvrissement qui nous menace.

Considérons donc les villes comme les glandes du corps humain, qui, si elles sont plus vampireuses que toute autre partie, élaborent aussi un suc plus nourricier, plus essentiel, qui se répand ensuite sur toute la masse comme une liqueur vierge, fécondante et hermétique. Pourquoi les villes sont-elles habitées, peuplées d'artistes et de manufacturiers ? parce qu'il convient aux hommes qui ne travaillent pas à la terre, qui sont occupés à d'autres professions, de chercher dans un lieu plus peuplé à faire valoir leurs talens : les cultivateurs ne connoissent qu'un objet ; leur espérance ne se rapporte qu'à ce seul objet, qui est la récolte et l'amélioration de leurs fonds. Les manufacturiers rapportent au contraire leur spéculation aux goûts et aux caprices de tous ; il faut donc qu'ils se jettent dans la multitude, où ils peuvent rencontrer là seulement tous ceux qui ont les moyens d'acheter les produits de leur industrie, et ceux aussi qui peuvent leur fournir des modèles.

Si les villes n'offroient plus à la multitude aisée certaines commodités, des jouissances de toutes les saisons, un pavé propre, des illuminations, une police bien ordonnée et certaines autres douceurs de la vie qui peuvent balancer à-peu-près les avantages et les habitudes des campagnes ; les villes, dis-

je,

je, resteroient bientôt désertes; de-là moins de manufacturiers ; de-là une nonchalance et une sorte de dépérissement pour tous nos calculs et nos systêmes commerciaux ; et de-là indubitablement aussi un nouvel échec à la balance de notre commerce, qui est une guerre sourde la plus funeste peut-être que l'on puisse livrer à un peuple, puisqu'on détruit journellement chez lui sa force effective, qui consiste principalement dans la somme de numéraire qu'il possède.

Je le demande aux habitans des campagnes, qui sont purs et justes par excellence ; les villes ne vont-elles pas contribuer aujourd'hui à la dépense des canaux, des grandes routes, des ponts et chaussées ? Les routes et les canaux ne sont-ils pas un accroissement de richesse plus immédiate pour les campagnes ? ne doivent-ils pas leur procurer plus de débouchés pour vendre leurs denrées, plus de facilité pour toute sorte de transports? les villes n'offrent-elles pas aussi aux habitans des campagnes d'autres avantages qui doivent être appréciés par ceux-ci? Ce ne seroit que les moyens de l'éducation publique ; ce ne seroit que les facilités pour toutes les sortes d'échange ; ce ne seroit même que la reconnoissance que les habitans des campagnes doivent à ceux des villes pour les

instructions qu'ils ont semées par-tout ; pour leur courage et pour les sacrifices continuels par lesquels ils ont commencé et ont fait cette révolution si profitable aux cultivateurs : par tant de motifs de justice l'on devroit consentir à une sorte de distribution fraternelle pour toutes les charges, et considérer enfin tout le royaume comme une seule *commune*.

D'autre part les dépenses étant ainsi reconnues, il existera nécessairement plus d'économie dans les administrations municipales des villes ; des mandataires du peuple trop somptueux ne sacrifieront pas si facilement à un luxe qui se rapporte souvent à une fausse gloire personnelle. Les villes exigent quelquefois des monumens publics de faste, j'en conviens ; il en faut même pour entretenir le goût et les arts : mais les peuples aussi en surveilleroient la dépense, et ils la reporteroient, suivant les circonstances à des établissemens d'utilité et de bienfaisance qui peuvent mieux faire décider du caractère, du bonheur et de la richesse réelle et morale d'une nation.

Enfin il me semble que la mesure que je propose, (et qui devroit être réciproque entre les villes et les campagnes) constitueroit plus visiblement un trésor national, feroit disparoître les isolemens et completteroit ce pacte d'alliance entre les citadins et les cultivateurs, qu'il est si nécessaire de rendre durable.

Ainsi je conclus qu'il est juste, qu'il est même essentiel à notre constitution de rendre toutes les dépenses communes, puisque nous ne formons plus qu'une seule famille dont la fortune aujourd'hui est devenue indivisible.

O très-honorables habitans des campagnes, je sais très-bien que si cette mesure alloit être adoptée, je sais que les ennemis de notre révolution voudroient bientôt vous la faire considérer comme injuste et comme de pure faveur pour les villes : mais de grace étudiez la question avant de la juger; et si, par l'effet de l'inquiétude, vous étiez peu disposés à vous rendre aux raisons de justice, je recourerois encore avec quelque confiance à la parabole : je vous adresserois l'apologue du religieux *Ménénius Agrippa* au peuple Romain qui, dans un moment de trouble, s'étoit séparé du sénat et s'étoit retiré sur le mont Sacré : il a le plus grand rapport au développement de mes principes sur la question. « Dans » le temps, disoit-il, que les membres du corps » humain n'étoient pas en bonne intelligence comme » ils le sont à présent, et que chaque membre avoit » son conseil et son langage séparé, les autres parties » du corps, indignées de ce qu'elles travailloient » toutes pour l'estomac, pendant que lui seul » oisif et paresseux, jouissoit tranquillement du » plaisir qu'on lui préparoit, formèrent contre lui

„ une conspiration ; elles convinrent entre elles „ que les mains ne porteroient plus les viandes à la „ bouche , que la bouche ne les recevroit point , et „ que les dents ne travailleroient point à les broier, „ voulant dompter l'estomac par la famine. Tous „ les membres et tout le corps tombèrent bientôt „ dans une foiblesse et dans une inanition extrêmes: „ on reconnut, par cet accident, que l'estomac n'étoit „ pas si oisif qu'on le pensoit , et que s'il étoit „ nourri par les autres membres , il contribuoit „ aussi de son côté à les nourrir , communiquant „ à toutes les parties du corps , par la digestion des „ viandes, le sang qui en fait et la force et la vie , „ en le faisant couler dans toutes les veines „. Il compara cette sédition intestine des parties du corps à la division qui séparoit le peuple d'avec le sénat: ici les villes sont l'estomac, les membres du corps sont les campagnes, et la digestion est le résultat du Contract social et de la fédération politique de toutes les parties de l'empire.... Eh! pénétrons-nous sans cesse qu'il n'existe plus en France d'habitans du nord et du midi , peuples jadis rivaux et jaloux ; qu'il n'y a plus de provinces diverses , mais qu'il n'y a plus qu'une nation , mais qu'il n'y a plus que des citoyens égaux du même empire et , pour ainsi dire , plus que des habitans de la même cité : d'après ces vérités bien calculées , nous serons bientôt d'accord sur les conséquences.

Lorsque l'impôt sera constitué, ou plutôt lorsque ce système difficile sera perfectionné par l'expérience, il ne nous restera plus, Messieurs, qu'à nous occuper de conserver notre liberté ; qu'à nous complaire dans la réformation des lois de détail ; qu'à jouir du bienfait des institutions nouvelles qui seront bientôt les mêmes pour tous les départemens du royaume. Contemplons déja devant nous cette pieuse et patriarchale institution des juges de paix et des jurés ; cette constitution ecclésiastique qui rappellera la morale et la pureté de la première institution du culte : ces tribunaux, dont l'autorité harmonieusement combinée ne pourra jamais offenser la liberté : cette justice d'avoir ouvert enfin la même carrière aux talens et aux vertus de tous les citoyens sans aucune distinction : ce système de récompense et d'avancement, établi sur les principes les plus épurés de la justice et de l'humanité ; cette union religieuse qui va exister parmi les hommmes, qui appellera le développement de leurs caractères, de leurs pensées et de leurs consciences. Il semble qu'en contemplant une harmonie si parfaite, on ne puisse plus que s'écrier : ô piété ! ô religion ! ô liberté ! ô lois nouvelles !.... ô peuple de philosophes et de soldats ! . . . *que vos tentes sont belles ! . . . . quel ordre, quelle majesté dans vos pavillons !*

Eh! quelle gloire éternelle aussi pour le roi, chef de cette grande nation, qui ne sera plus inquiète sur sa misère, mais riche par son industrie ; mais qui est déja devenue plus courageuse par sa liberté ; mais qui sera heureuse par ses mœurs, vertueuse par ses espérances et constante par caractère.

O prince ! les flatteurs qui te séparoient du peuple ont fui : qu'ils ne se rapprochent plus de ces lieux dont l'air vient d'être purifié. Monarque fier, parce que tu seras libre, parce que tu seras juste, parce que tu seras heureux du bonheur du peuple qui t'a déclaré son CHEF, hâte-toi de faire arriver à son terme cette constitution qui t'honore et qui t'élève au-dessus de tous les rois de la terre ; porte ensuite par-tout la branche d'olivier ; rends témoin de ce triomphe paternel le précieux enfant dont nos lois ont consacré l'existence politique ; qu'il soit PEUPLE pour devenir UN ROI. Venez ensemble contempler dans nos départemens nos familles heureuses; venez entendre les bénédictions du peuple données à vos royales loyautés. Vous demanderez aux citoyens si nos lois nouvelles sont bonnes et si elles sont exécutées ; si ils sont plus heureux aujourd'hui dans leurs champêtres retraites ; si la justice leur est rendue par l'effet de cette égalité de *droits*, que l'on n'osera plus calomnier ; si leurs personnes ne sont plus violées ; si leurs propriétés sont respectées ; si leurs

troupeaux paissent paisiblement dans les plaines, et sur-tout si les enfans honorent leurs parens ? Les citoyens répondront de toute part : honneurs à la nation : honneurs soient rendus à la loi et à celui qui l'a fait exécuter dignement. Ah ! ...., tu pourras juger par toi-même, ô mon roi, des effets de notre constitution et sur les personnes et sur les choses, et sur la richesse réelle et sur la richesse industrielle ; sur les passions nobles et sur les vertus publiques ; sur la morale, sur la religion, sur le progrès des lumières et sur les espérances du peuple. Ah !... témoin de ta propre grandeur que, jusqu'à présent tu n'as pas mesurée, dans l'effusion d'une ame sensible et satisfaite, tu seras pénétré de cette vérité éternelle, que le roi d'un peuple libre est plus grand, plus puissant, plus heureux, plus honoré que tous les tyrans qui ne perpétuent leur domination que par un régulateur illégitime, contraire à la liberté, au simple droit des hommes et condamné dans sa justice éternelle par l'immuable ordonnateur de l'univers.

Bientôt une proclamation, aux autres nations, à la liberté universelle, doit porter au loin tous tes titres à la gloire : bientôt les consciences des rois troublées ou éclairées sur le système de ces factions cruelles qui ont asservi les hommes, reconnoîtront ces maximes éternelles qui viennent enfin de rétablir

et de consacrer les véritables droits des peuples; bientôt notre prospérité deviendra celle du monde, et recevant à-la-fois les hommages et des tributs de reconnoissance de toutes les nations, leur indépendance recréera ton trône et doit éterniser l'éclat de ton règne. LOUIS..... Placé à la plus digne hauteur, comptes tous les mortels qui appellent la liberté : vois la terre qui frémit d'impatience, et l'INQUIETE HISTOIRE, le crayon à la main, qui t'écoute et qui t'observe : LOUIS.... Contemples ta gloire et crains de la ternir ; il en seroit comme d'une belle glace qui pour quelques taches perd cependant sa pureté.

REMARQUE

Que l'on jugera peut-être intéressante.

En traitant du *papier national*, j'ai omis de faire valoir une considération tellement majeure en faveur de ce système, que je me ferois un grand reproche si je ne la présentois à ceux qui doivent en servir la chose publique.

Les étrangers, qui avoient cet avantage de prêter leur argent à l'ancien gouvernement François, ne trouveront plus désormais ce moyen si facile de s'enrichir aux dépens du trésor public : quelle est leur espérance aujourd'hui, pour l'emploi de leurs capitaux ? Ils les proposent déja aux acquéreurs des biens nationaux ; ils veulent encore faire, sur nos cultivateurs et sur les nouveaux propriétaires, le monopole illégitime qui les enrichissoit de la sueur du peuple. Alors ce seroit perpétuer l'effet des calamités qu'ils nous ont déja fait éprouver : car si, par l'effet d'une feinte, ces capitalistes se rendant de véritables propriétaires en France, absorboient chaque année pour leur pays, au-delà des revenus

des propriétés qu'ils auroient fait acheter par la remise de leur argent, certes ! ils livreroient sourdement à notre force effective le plus terrible des combats.

L'on dira que le mal vient de plus loin ; sans doute, mais ce n'est pas une raison pour n'en pas détruire les funestes effets. Remarquez que ces capitalistes continueroient d'imposer, pour ainsi dire en despotes, la nation entière : alors les nouveaux acquéreurs qui ne seroient plus que des *prête-noms*, seroient véritablement lézés et du côté de leur industrie, et du côté des évènemens, et du côté des contributions qui resteroient par-dessus tout à leur charge. Tous les ans la nation seroit appauvrie de toute la somme des intérêts qu'il faudroit acquitter envers les fournisseurs de fonds : il faut donc mettre promptement en jeu une mesure qui aura plusieurs objets, comme de se passer absolument de ces capitalistes, ou au moins de restreindre infiniment leurs bénéfices ; ou bien de les forcer à devenir des *François* qui ne recueilleront plus les fruits de la terre qu'avec cette intention de justice de les consommer sur le même sol qui les aura produit.

L'argent qui existe dans un royaume, bien que son usage soit une propriété particulière légitimement reconnue, en dernier résultat il constitue ce-

pendant une partie de la fortune nationale : je m'explique.

Le numéraire tient son existence de la convention : le type qui lui a accordé sa valeur provient de l'opinion commune ; et dans cette circonstance l'opinion a été produite par le besoin universel. Or, le numéraire créé par une nation pour son usage intérieur, appartient en masse à la nation : il est comme le *territoire* une PROPRIÉTÉ ÉTERNELLE du peuple, en ce qu'il n'est que l'accessoire de la propriété réelle, et que son premier et son dernier usage est de représenter activement et passivement tous les produits de la terre : je m'explique encore : car telles sont mes idées sur l'argent, qu'il n'est qu'une propriété d'*usufruit*, qu'une propriété réellement *substituée*, ou pour mieux dire, éternellement *grevée de substitution* en faveur de la masse générale de la nation.

Voilà pourquoi il est peut-être facile de légitimer la haine du peuple contre ceux qui enlèvent tout l'argent du royaume ; car enfin, ce n'est pas la propriété réelle qui a appelé l'argent dans nos mains, puisque la propriété, sans les bras du peuple, est totalement stérile : le peuple a donc quelque droit, ou plutôt il a un intérêt *de péril* à conserver dans le royaume la somme du numéraire qu'il a acquise par son travail matériel.

La terre, en donnant ses fruits aux propriétaires du sol, assure en échange du travail, à ceux qui l'ont fait produire, la légitime espérance d'être employés de nouveau à sa culture qui ne peut être payée dans leurs mains qu'avec les signes des échanges : or, si l'on porte ailleurs les signes des échanges, on enlève les moyens de faire cultiver, on détruit la richesse commune, on dessèche la rosée fécondante sans laquelle tous les germes de la production restent éteints : alors on a presque détruit la vie sociale, on a anéanti totalement une nation, ou tout au moins on l'a plongée dans cet état d'inertie qui lui donne bientôt la mort politique.

Ces considérations peuvent légitimer l'inquiétude du peuple sur l'émigration des riches : mais d'autres maux plus grands encore succèdent rapidement à ceux-là, car ils produiroient incontestablement l'émigration des pauvres qui, offrant continuellement à la société tout ce qu'ils possèdent, c'est-à-dire l'usage de leurs bras, et ne trouvant plus nulle part des moyens d'occupation, sont réduits à aller chercher ailleurs une matérielle subsistance. Certes ! voilà l'émigration légitime contre laquelle les lois ne peuvent plus rien.

Enfin, mes idées sont, qu'*argent* ou *production* sont *sinonimes*, puisqu'avec l'argent on doit pouvoir se procurer la production, comme avec la

production on doit pouvoir se procurer l'argent : voilà pourquoi il faut s'occuper essentiellement de conserver le numéraire dans le royaume ; voilà pourquoi les propriétaires de fonds ne doivent pas plus emprunter des étrangers aujourd'hui, que le gouvernement actuel, puisque les résultats de ces emprunts éteindroient de la même manière la richesse commune.

Au contraire, il importe à tous que l'administration nationale nous défende promptement de l'appauvrissement profond dont nous sommes menacés ; et si elle ne peut pas totalement s'opposer aux avantages que les étrangers pourront encore se procurer sur nous, par le prêt de leurs capitaux, il faut nous rendre au moins les maîtres de réduire l'intérêt de leur argent, et repousser par la mesure que je propose une calamité plus homicide sans doute de la fortune nationale, que l'émigration même des riches dont on se plaint aujourd'hui, puisque le désavantage que je redoute pour ma patrie, seroit pour ainsi dire perpétuel.

Enfin, la nation étant libre aujourd'hui, aucun des individus qui la composent, ne doit sur-tout dépendre des étrangers : si le débiteur pour *argent prêté* est déja beaucoup trop dans la dépendance de son créancier, le débiteur pour *terres achetées sous son nom*, seroit ici comme attaché à la glèbe ; et après avoir détruit chez nous le régime féodal, il

rep aroîtroit en France sous une autre forme plus humiliante, puisque nous ne serions plus que les vassaux de nos voisins, ou tout au moins leurs fermiers perpétuels, et ils nous feroient sans cesse reconnoître leur impérieuse domination. Je livre les motifs de mon orgueilleuse inquiétude à tous les hommes d'Etat qui aiment la liberté et qui veulent qu'elle ne soit ni trahie, ni offensée, ni restreinte dans tous ses rapports.

NOTE DES OBJETS

Traités dans cet Ouvrage.

Sur le Système de la contribution. . . . pag. 1
I. De l'impôt volontaire. 6
II. De l'impôt du timbre. 8
III. Du papier national. 11
Suite du même article. Remboursemens qu'il faut décréter. 25
IV. Droits de passage : Navigation : Poste aux chevaux. 30
V. Administration pour la police des Domestiques, des Ouvriers : Bureaux d'Aviseurs. . . 37
VI. Bureau d'assurance contre la mortalité des bestiaux. 43
VII. Contribution pour l'éducation de la jeunesse. 47
VIII. Administration des biens des Mineurs et des Faillis. 49
IX. Bureau d'assurance pour la subsistance des vieillards et des impotens. 52
X. Sur les droits d'entrée aux villes. . . 56
XI. Autre question par suite de la discussion sur les droits d'entrée. 60
Remarque importante sur le papier national. . 73
Récapitulation raisonnée.

De l'Imprimerie de C. F. Perlet, rue Saint-André-des-Arts, hôtel de Château-Vieux.